PALMCI



ENGAGÉS ENVERS LES HOMMES, RESPONSABLES DE NOTRE ÉCOSYSTÈME

RAPPORT
RSE 2022
PALMCI

FILIALE DE
SIFCA

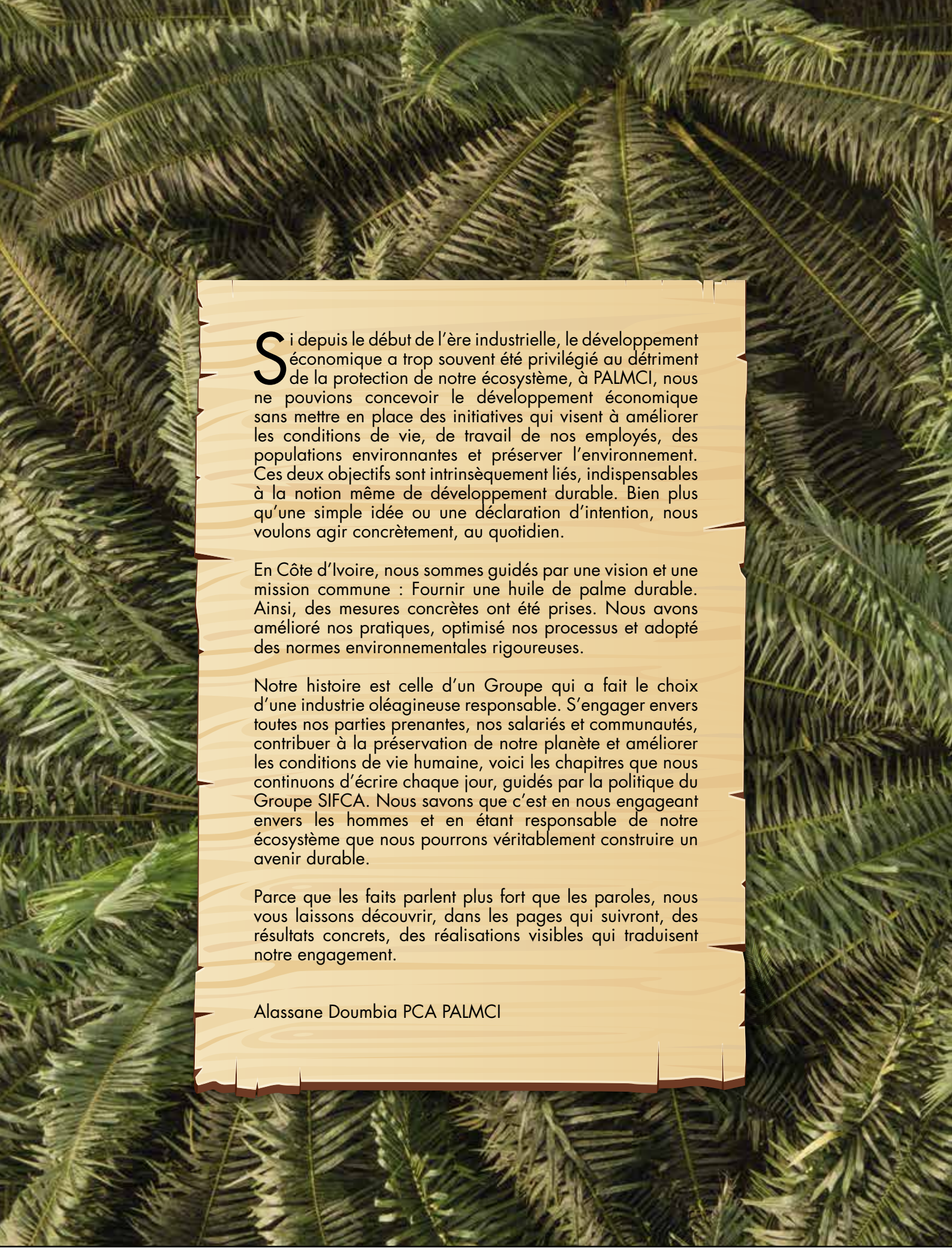

Si depuis le début de l'ère industrielle, le développement économique a trop souvent été privilégié au détriment de la protection de notre écosystème, à PALMCI, nous ne pouvions concevoir le développement économique sans mettre en place des initiatives qui visent à améliorer les conditions de vie, de travail de nos employés, des populations environnantes et préserver l'environnement. Ces deux objectifs sont intrinsèquement liés, indispensables à la notion même de développement durable. Bien plus qu'une simple idée ou une déclaration d'intention, nous voulons agir concrètement, au quotidien.

En Côte d'Ivoire, nous sommes guidés par une vision et une mission commune : Fournir une huile de palme durable. Ainsi, des mesures concrètes ont été prises. Nous avons amélioré nos pratiques, optimisé nos processus et adopté des normes environnementales rigoureuses.

Notre histoire est celle d'un Groupe qui a fait le choix d'une industrie oléagineuse responsable. S'engager envers toutes nos parties prenantes, nos salariés et communautés, contribuer à la préservation de notre planète et améliorer les conditions de vie humaine, voici les chapitres que nous continuons d'écrire chaque jour, guidés par la politique du Groupe SIFCA. Nous savons que c'est en nous engageant envers les hommes et en étant responsable de notre écosystème que nous pourrons véritablement construire un avenir durable.

Parce que les faits parlent plus fort que les paroles, nous vous laissons découvrir, dans les pages qui suivront, des résultats concrets, des réalisations visibles qui traduisent notre engagement.

Alassane Doumbia PCA PALMCI

SOMMAIRE

MOT DU DIRECTEUR GENERAL 4

1 A PROPOS DE NOTRE GROUPE 6

1.1. Organisation et Structure 8
1.2. Modèle de création de valeur 10
1.3. Entités incluses dans les états financiers consolidés 11
1.4. Principe de précaution ou approche préventive 16
1.5. Initiatives externes 16
1.6. Adhésion à des associations 16

2 MATERIALITE DES ENJEUX 18

2.1. Etude de matérialité des enjeux 20
2.2. Liste des enjeux pertinents 22

3 DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES 24

3.1. Liste des groupes de parties prenantes et leurs attentes 26
3.2. Identification et sélection des parties prenantes 27
3.3. Approche de l'implication des parties prenantes 28
3.5. Analyse de matérialité des parties prenantes 29
3.4. Enjeux et préoccupations majeurs soulevés 29

4 PRINCIPAUX IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITES 30

4.1. Identification et évaluation des risques et opportunités 32
4.2. Analyse de matérialité des risques 33

5 RAPPORT PORTANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET DE GOUVERNANCE 34

5.1 Gouvernance et Ethique 36
5.2 Emploi et conditions de travail 44
5.3 Communauté et innovation societale 54
5.4 Environnement 60

6 METHODOLOGIE DE REPORTING 70

6.1. Choix des indicateurs 72
6.2. Précisions et limites méthodologiques 73
6.3. Consolidation et contrôle interne 73

MOT DU DIRECTEUR GENERAL

PALMCI filiale du Groupe SIFCA, reste fortement engagée sur les enjeux de durabilité axés sur la production d'une huile de palme durable, respectueuse de l'environnement, soucieuse des attentes sociales et pourvoyeuse de revenus aux producteurs privés.

PALMCI en sa qualité d'Entreprise citoyenne et de référence demeure un acteur important du marché de l'huile de palme dans la sous–région ouest africaine. Ainsi, PALMCI a choisi d'être plus inclusive et plus audacieuse dans sa démarche de durabilité par l'innovation et la prise en compte des attentes des parties prenantes.

Au cours l'année 2022, PALMCI a étroitement collaboré avec l'ensemble des parties prenantes de ses sites de production afin de créer une communauté solidaire et de contribuer au bien-être des travailleurs. Cela se faisant dans le respect de l'environnement.

Toutes ces actions ont permis de créer un équilibre vertueux dans le cadre des valeurs du Groupe SIFCA : Responsabilité, Ethique et Qualité.

PALMCI est aujourd'hui plus que jamais engagée dans la mise en œuvre des bonnes pratiques et préparée à répondre aux défis environnementaux, sociaux et économiques.

INNOVATION ET INCLUSION SOCIALE

Pour les populations locales vivant autour des sites, le premier objectif de PALMCI est d'assurer l'inclusion sociale et l'autonomisation des communautés tout en poursuivant le développement des infrastructures communautaires (écoles, centres de santé, forages d'eau potable, etc.).

Le cadre permanent de dialogue (CPD) instauré pour concrétiser l'engagement communautaire de PALMCI a produit ses effets tout au long de l'année, notamment par la mise en place d'un espace de concertation avec les communautés locales.

Cela a permis d'identifier, de réaliser les projets communautaires jugés prioritaires et de favoriser l'emploi local.

Cette année, l'accent a été mis sur les projets relatifs à la santé et à l'éducation. La matérialisation en est la construction d'une dizaine de classes et d'une garderie, d'une salle d'observation, de logements pour le personnel médical et d'un foyer de jeunes, le tout pour les communautés d'Ehania, de Toumanguié, d'Iboké, de Blidouba, de Gbapet et de Néka.

La réalisation des autres projets validés de concert avec les communautés lors des différents échanges tenus au travers du cadre permanent de dialogue (CPD) est en voie d'achèvement et leur sera mis à disposition dans le courant de l'année 2023.

Notre objectif d'ici à 2025 reste le même ;

- créer un mécanisme viable d'autonomisation des communautés tout en poursuivant la réalisation des projets sociaux issus des CPD ;
- maintenir un environnement local prospère.

CONTRIBUTION À UNE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

PALMCI travaille à l'instauration d'une chaîne d'approvisionnement responsable afin d'assurer la sécurité alimentaire grâce à l'huile de palme durable.

Nous avons entamé depuis quelques années la géolocalisation de notre bassin d'approvisionnement, la réalisation des études de Haute Valeur de Conservation (HVC) et de Haut Stock de Carbone (HSC) sur tous les sites. Ces projets permettront à terme une meilleure traçabilité des sources d'approvisionnement ainsi qu'une production axée sur la « Zéro déforestation ».

Nous continuerons d'accroître sans cesse nos efforts sur l'ensemble de la chaîne de valeur pour produire et commercialiser une huile de palme durable.



CHRISTOPHE KOREKI

DIRECTEUR GENERAL PALMCI

1

A PROPOS DE NOTRE GROUPE



Oeuvrer pour une filière oléagineuse durable



1.1. ORGANISATION ET STRUCTURE

GRI - 102-1

1.1.1. Nom de l'organisation

PALMCI, filiale du Groupe SIFCA est spécialisée dans l'exploitation de plantation de palmiers à huile, la production d'huile de palme brute et de palmiste. PALMCI se positionne comme l'un des principaux producteurs d'huile de palme brute en Afrique de l'Ouest. Il gère plus de 40 000 hectares de Plantations Industrielles (PI), réparties sur huit (08) sites (Ehania – Toumanguié – Irobo – Iboké – Néka – Boubo – Blidouba – Gbapet) et contribue à l'encadrement d'environ 30 000 planteurs sur quelques 145 000 hectares de Plantations Villageoises (PV).

GRI - 102-2

1.1.2. Activités, marques, produits et services

Les activités de PALMCI sont la création et l'exploitation de plantations industrielles de palmier à l'huile, l'approvisionnement en régimes de palme auprès de planteurs privés, puis la production et la commercialisation d'huile de palme brute (CPO) et d'huile de palmiste (PKO).

GRI - 102-3

1.1.3. Lieu géographique du siège et des sites d'activité

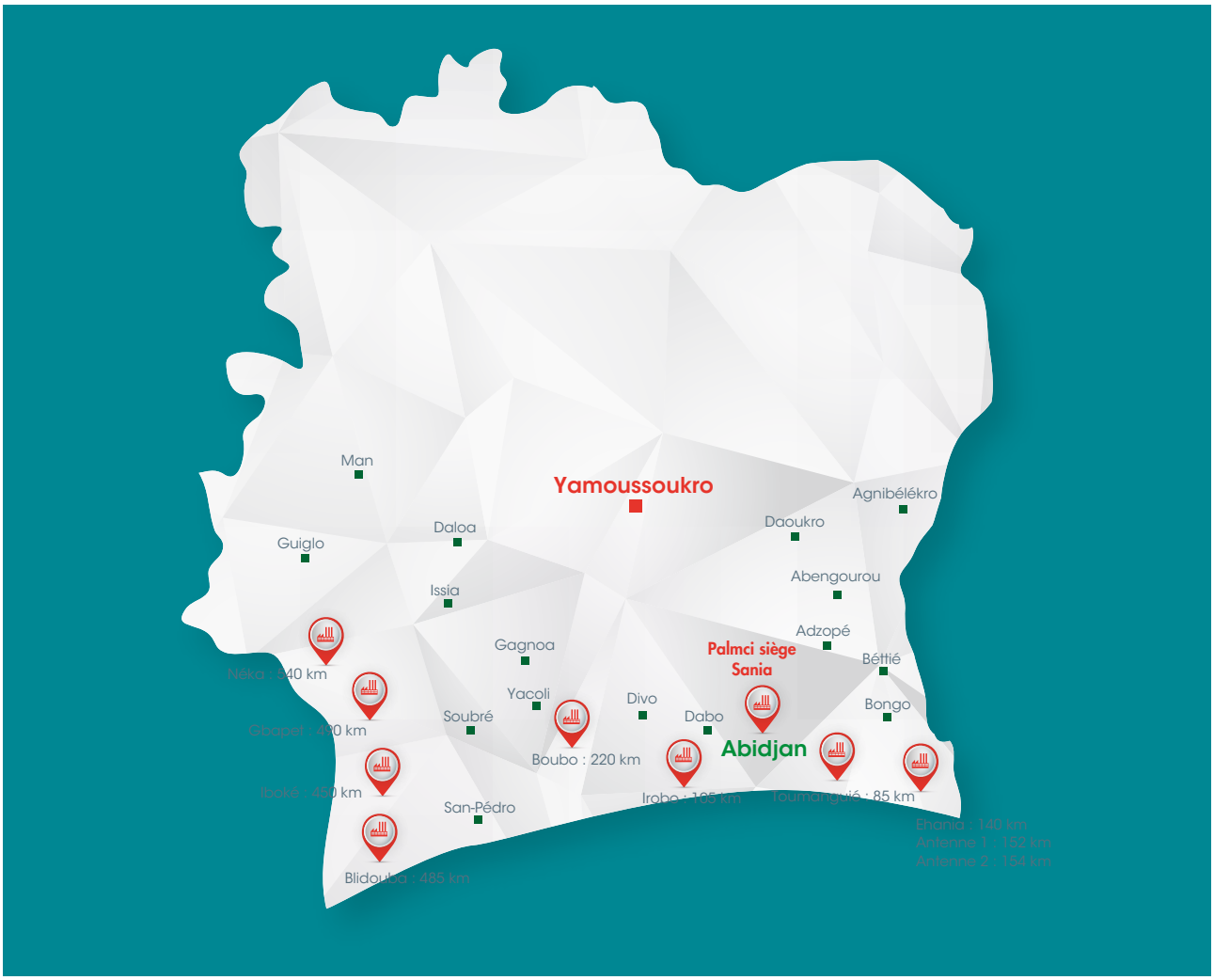

GRI - 102-5

1.1.4. Capital et forme juridique

PALMCI est une Sociétés Anonymes (SA) à conseil d'administration au capital de 20 406 297 497 de FCFA divisé en 15 459 316 actions de valeur nominale 10 385 FCFA.

GRI - 102-6

1.1.5. Marchés desservis

PALMCI fournit exclusivement à SANIA Cie à qui elle vend la totalité de sa production d'huile de palme brute (CPO). Quant à celle de l'huile de palmiste (PKO) de PALMCI elle est vendue sur le marché externe.

GRI - 102-9

1.1.6. Chaîne d'approvisionnement

PALMCI s'approvisionne en régimes de palme auprès de ses partenaires privés (planteurs villageois individuels ou organisés en sociétés coopératives agricoles) à 55%. Les 45% restant, proviennent de ses propres plantations industrielles



Chaine d'approvisionnement

GRI - 102-10

1.1.7. Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement

Durant l'année 2022 PALMCI n'a procédé à aucune modification significative dans son organisation tant sur le lieu géographique de ses opérations que sa chaîne d'approvisionnement.
Toutefois, la sécurisation de sa chaine d'approvisionnement reste pour PALMCI une priorité et de nombreux efforts sont consenti dans ce sens en vue de répondre au besoin du marché.

1.2. MODÈLE DE CRÉATION DE VALEUR

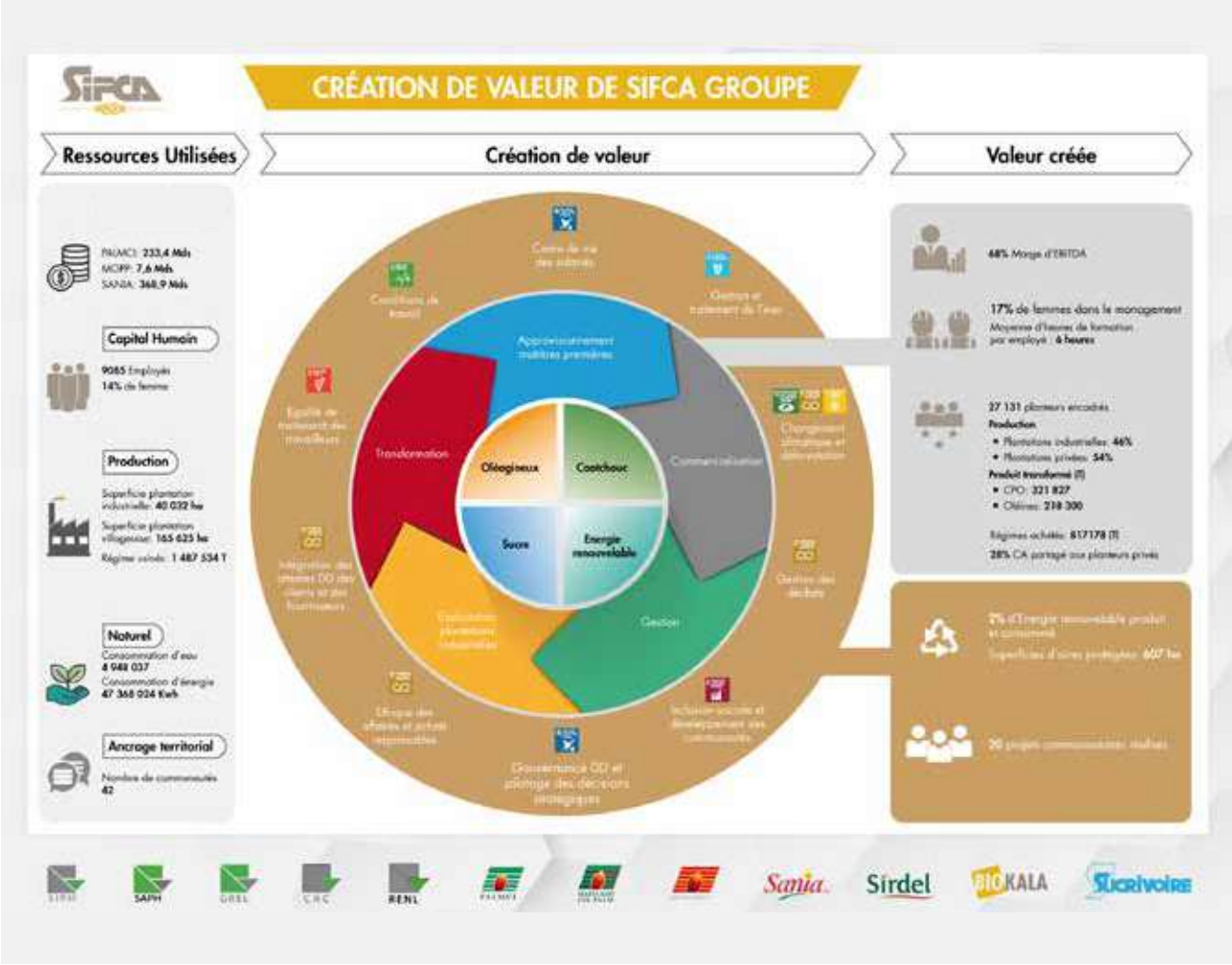

Actionnariat

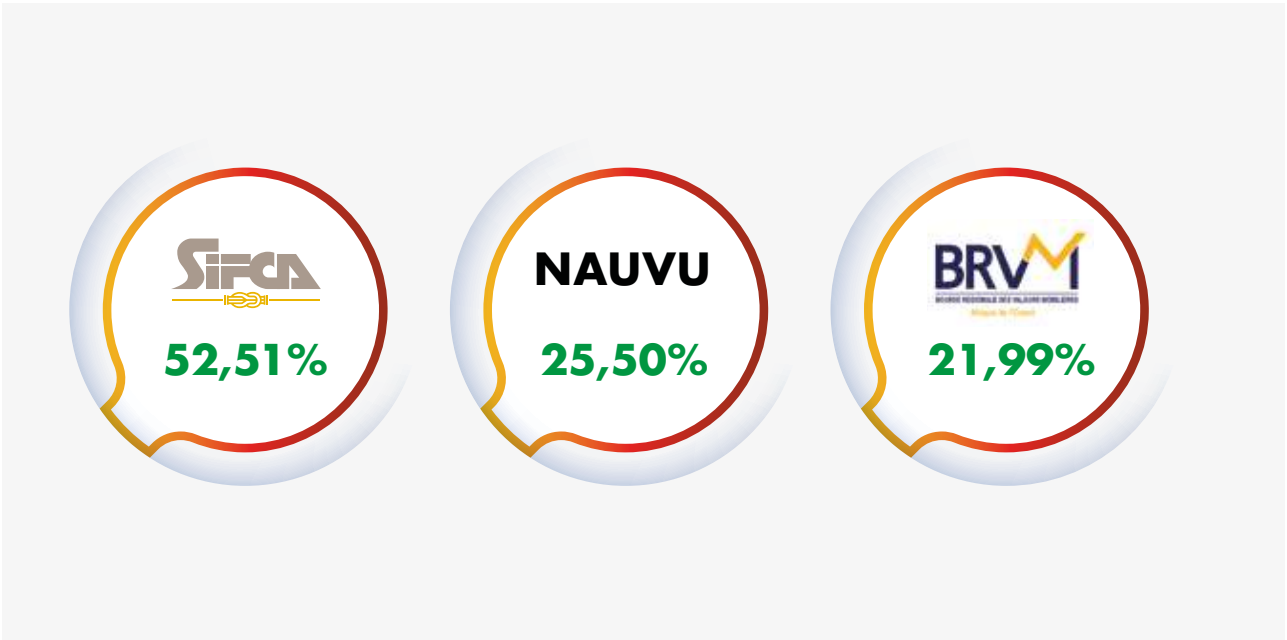

GRI - 102-45

1.3. ENTITÉS INCLUSES DANS LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1.3.1. Chiffre d'affaires par filiales

Le chiffre d'affaires hors taxes de PALMCI pour l'exercice 2022 s'élève à223.7 milliards de FCFA contre 195,6 milliards de FCFA en 2021, soit une hausse de 19%.

1.3.2. Evolution des cours mondiaux de l'huile de palme

Répartition du verger Plantations Industrielles (PI) en 2022

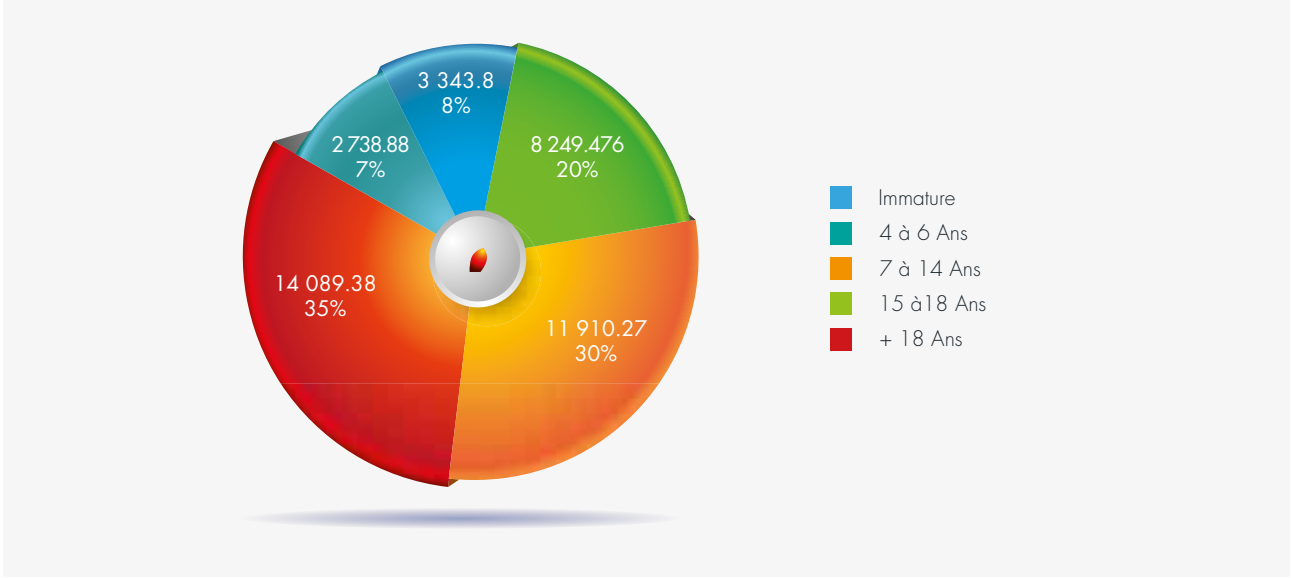

Évolution de la production propre (PI)

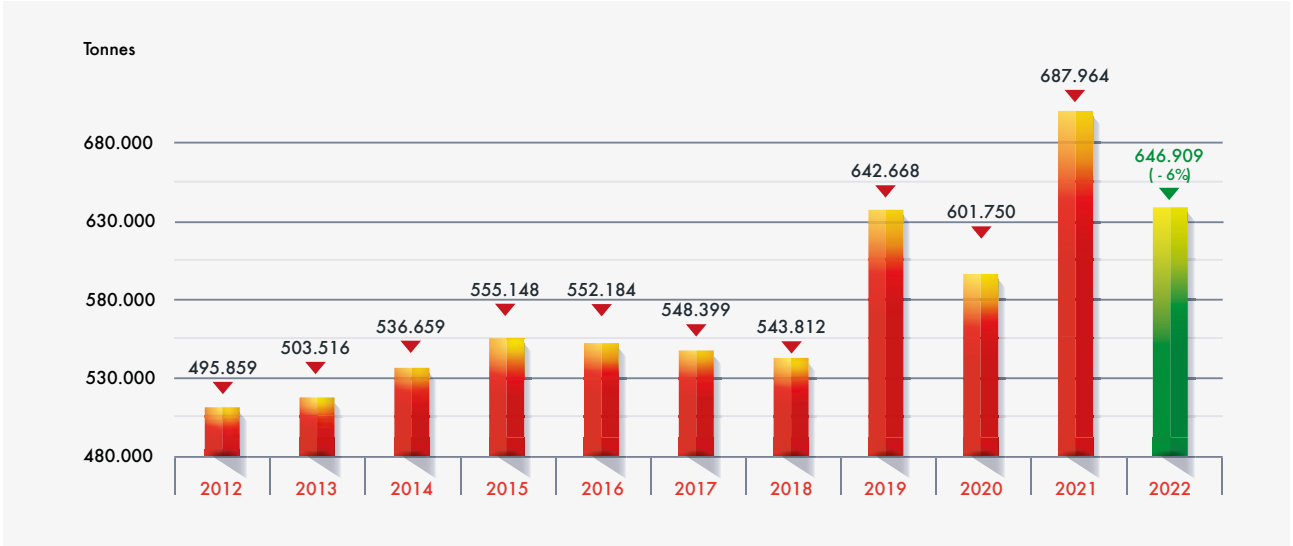

Production de régimes des plantations industrielles (PI) : 646 909 T en 2022 contre 687 964 T en 2021, soit une baisse de 6%.

Évolution du rendement à l'hectare PI

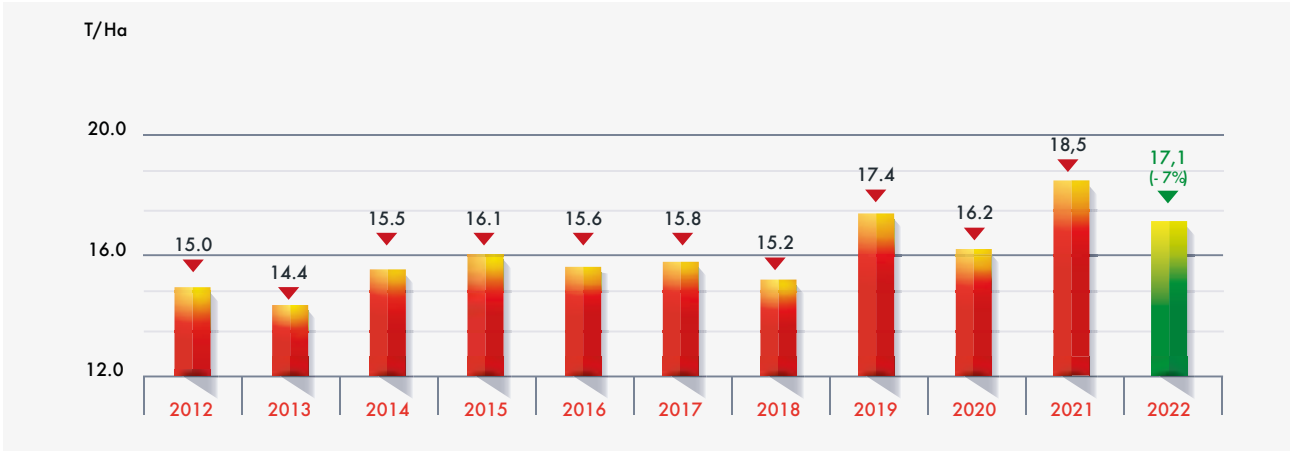

Le rendement à l'hectare est passé de 18,5 t/ha en 2021 à 17,1 t/ha en 2022, soit une baisse de 7%.

Évolution du rendement à l'hectare PI

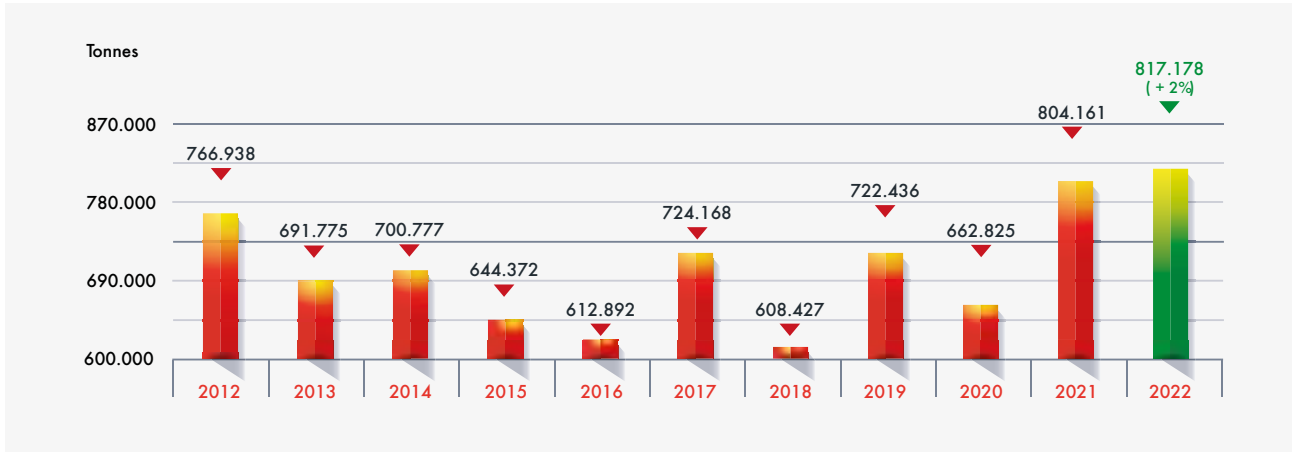

Achats de régimes aux planteurs villageois (PV) : 817 178 T en 2022 contre 804 161 T en 2021 soit une hausse de 2%.

Évolution du tonnage de régimes usinés

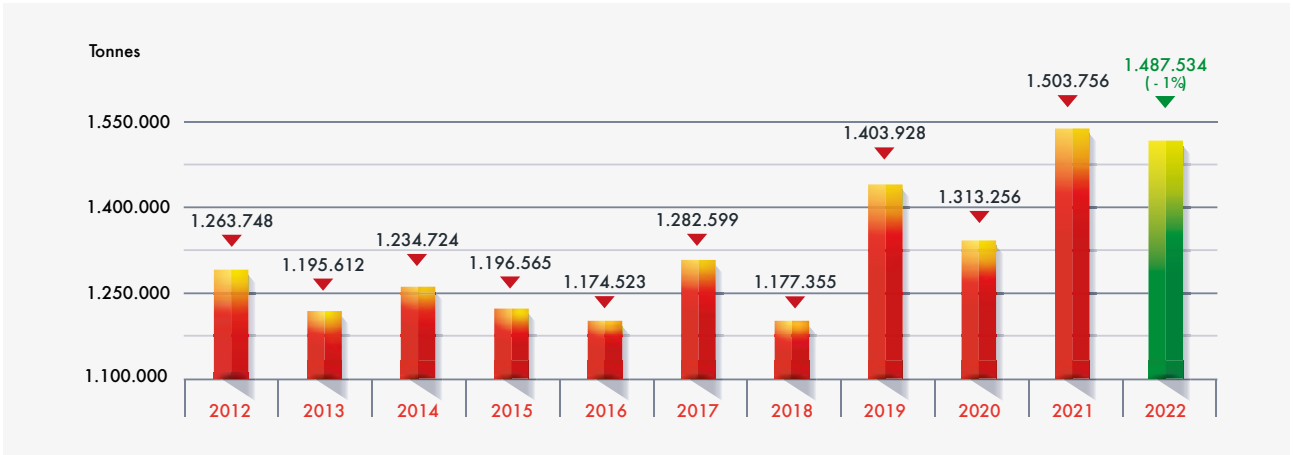

Tonnage de régimes usinés : 1 487 534 T en 2022 contre 1 503 756 T en 2021 soit une baisse de 1% y compris ceux en provenance de la SAPH.

Évolution de la production d'huile de palme brute

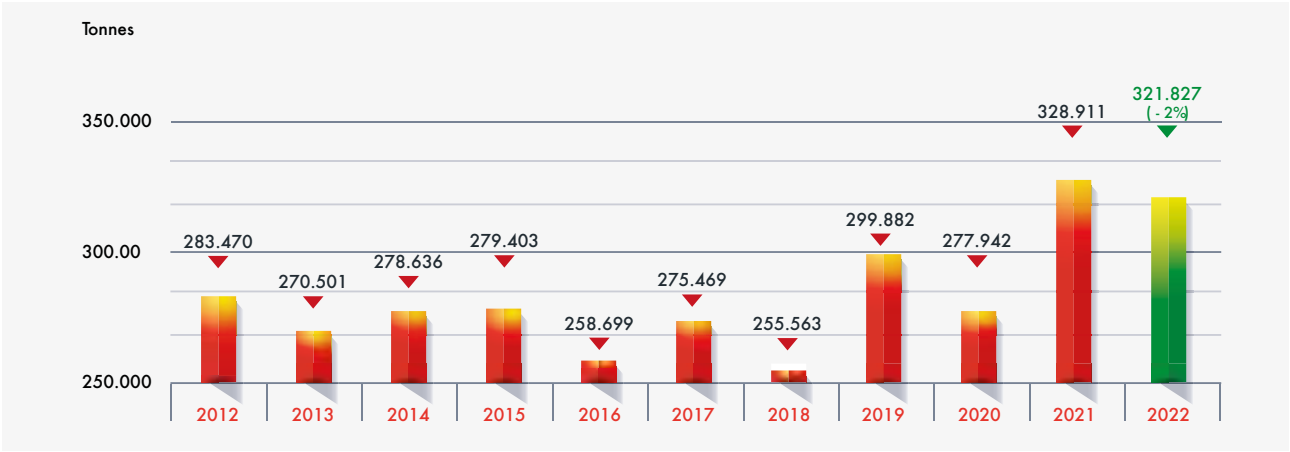

Production d'huile de palme brute : 321 827 T en 2022 contre 328 911 T en 2021 soit une baisse de 2%.

Évolution de la production d'huile de palmiste

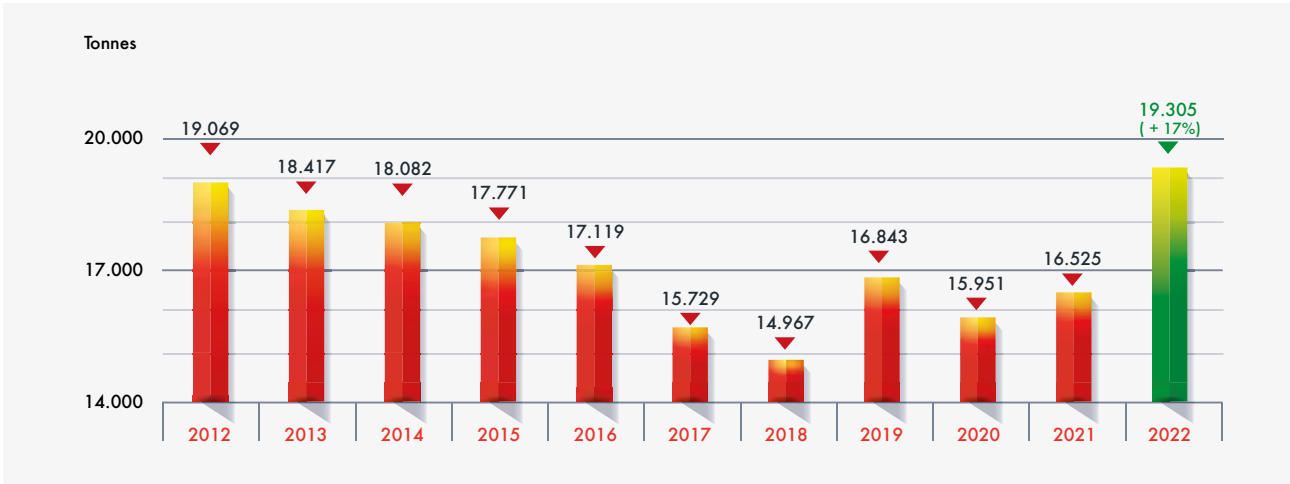

Production d'huile de palmiste : 19 305 T en 2022 contre 16 525 T en 2021 soit une hausse de 17%.

Évolution des quantités d'huile de palme brute vendues

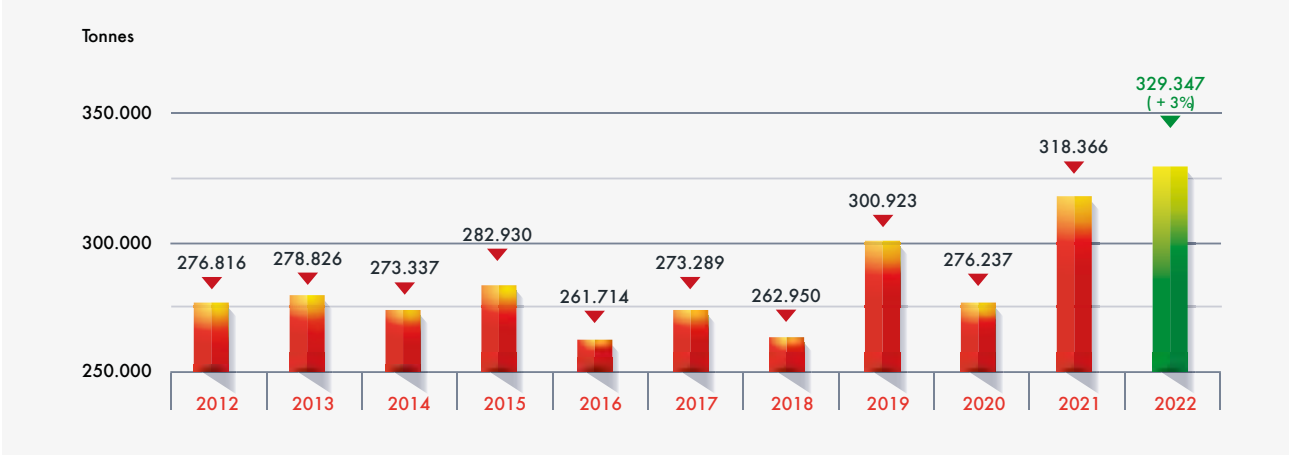

Tonnage d'huile de palme vendue : 329 347 T en 2022 contre 318 366 T l'exercice précédent soit une hausse de 3%.

Environnement international

Le nombre de cas de COVID – 19 a connu une forte baisse en 2022. Il semblerait que cette pandémie ait été maitrisée, notamment en raison de la campagne mondiale de vaccination. L'ensemble des pays s'acheminait donc vers une deuxième année consécutive de croissance économique après les difficultés connues en 2020. Cependant l'éclatement de la guerre en Ukraine a rebattu toutes les cartes.

Le 24 février 2022, a débuté le conflit armé opposant l'Ukraine à la Russie. Cette dernière s'est retrouvée sous le coup de sanctions de la quasi – totalité des pays occidentaux. Les conséquences sont à plusieurs niveaux pour l'économie mondiale :

- Hausse des cours des hydrocarbures (la Russie en est un grand producteur)
- Hausse des cours du blé (la Russie et l'Ukraine en sont d'importants producteurs)
- Hausse des cours de l'huile de tournesol (l'Ukraine en est un grand producteur)
- Hausse des cours des engrais (débutée en 2021 et accentuée en 2022).

Il faut ajouter à cela l'inflation et l'incertitude que fait peser ce conflit sur les relations internationales et par conséquent sur l'économie mondiale. En raison de ce conflit, qui a influencé les cours des différentes huiles végétales, ceux de l'huile de palme brute CIF Rotterdam ont atteint une moyenne de 1 632 USD/T sur le 1er semestre 2022, soit un niveau très élevé. Les cours ont connu une légère baisse sur le second semestre pour se situer à une moyenne de 1 102 USD/T. Finalement, la moyenne de l'année 2022 s'établit à 1 367 USD/T.

Le plafonnement des prix de l'oléine, de l'huile de palme brute et des régimes de palmes, initié par le gouvernement ivoirien en décembre 2020 se poursuit à ce jour. En effet, cette décision a été prise afin d'éviter une hausse trop importante du prix de l'huile de table, conséquence d'une hausse des cours mondiaux de l'huile de palme brute.

Du 1er au 23 janvier 2022 les prix ont été maintenus à 600 000 FCFA/T.
Du 24 janvier au 31 décembre 2022, les prix ont été plafonnés à 620 000 FCFA/T.
Ainsi, le prix moyen de vente de l'huile de palme brute a été de 618 662 FCFA/T en 2022 contre 569 544 FCFA/T en 2021, soit une hausse de 9%.

Environnement national

L'année 2022 a été marquée par une situation socio – politique calme. Le commerce mondial ayant repris une marche presque régulière malgré la crise Russo- Ukrainienne, la croissance du PIB devrait être de 6,5% en 2022 contre 6,2% en 2021 (source www.afdb.org). Elle est principalement portée par les secteurs de l'agriculture, de la construction, des produits pétroliers, du transport et du commerce, de l'investissement et de la consommation.

- ### Conditions d'exploitation des activités agricoles

  La production d'huile de palme brute de l'année 2022 est de 321 827 tonnes. Elle reste la 2ème meilleure performance de PALMCI après celle de 2021. PALMCI bénéficie ainsi des performances liées aux projets d'accroissement des capacités de trois usines, tous entamés en 2019 et terminés en mars 2021, pour Ehania Huilerie Centrale et Boubo, et en octobre 2021 pour Iboké.

- ### Concurrence

  Les capacités industrielles des concurrents s'établissent à 400 T/H contre 190 T/H pour PALMCI à l'Est, à 245 T/H contre 135 T/H au centre et à 55 T/H contre 150 T/H à l'ouest. Les capacités installées de traitement des régimes excèdent la disponibilité de la matière première de plus de 650 T/H sur l'ensemble du territoire, ce qui induit une compétition intense et un risque croissant de baisse de marge, du fait des actions commerciales à financer pour garantir les volumes d'approvisionnement en régimes.

  La forte hausse des cours du CPO sur les marchés internationaux aurait dû entraîner une augmen-

tation des prix de l'huile de palme brute et des régimes de palme. Pour limiter la flambée des prix sur le marché de l'huile de table (et autres produits dérivés) et dans le cadre de la lutte contre la vie chère, l'État de Côte d'Ivoire a mis en place une mesure de plafonnement des prix sur toute l'année 2022 et qui se poursuit en ce début d'année 2023. À cela, il faudrait également ajouter les dispositions relatives aux exportations de l'huile de palme brute et huile raffinée prises par l'État en fin d'année 2022 pour garantir l'approvisionnement du marché national.

Par ailleurs, l'insuffisance actuelle de régle mentation de la filière oléagineuse a permis l'entrée de nouveaux acteurs toujours plus nombreux, dans la chaîne de valeur des achats des régimes de palmiers à huile en plantations villageoises. Cette situation, en plus de contribuer à désorganiser le processus d'achat en plantations villageoises, a instauré une très forte inflation dans l'utilisation des moyens logistiques et l'apparition de nombreux intermédiaires. De plus, certains opérateurs n'effectuent pas les retenues nécessaires au développement durable de la filière. Retenues pourtant prévues par le mécanisme de prix de l'AIPH (entretien pistes, encadrement, recherche Firca, contribution AIPH, etc.). Ces opérateurs présentent ainsi un avantage concurrentiel leur permettant de proposer aux planteurs des prix d'achat de régimes supérieurs au prix déterminé par l'AIPH, sans entamer leurs marges.

Certains acteurs de la première transformation (raffineries) se sont par ailleurs invités dans le marché des achats de régimes de palmes en offrant à leurs fournisseurs d'huile de palme brute (huileries) un prix d'achat au-dessus du prix plafonné, permettant ainsi à ces derniers d'accroître leur avantage concurrentiel dans les approvisionnements en régimes de palmes villageois.

Les organes de la nouvelle autorité de régulation (Conseil Hévéa Palmier à Huile (CHPH)) ont été installés en 2020. Les deux axes prioritaires du CHPH sont la revue du mécanisme de fixation des prix d'achat des régimes de palmes et de vente de l'huile de palme brute, et la refonte de la fiscalité du secteur.

Des propositions ont été faites relativement à la revue du mécanisme de prix. Les discussions se poursuivent au sein de la filière. Il est difficile à ce stade de dégager des perspectives quant aux évolutions au sein de la filière, dans la mesure où le gouvernement intervient dorénavant dans la fixation des prix.



GRI - 102-11

1.4. PRINCIPE DE PRÉCAUTION OU APPROCHE PRÉVENTIVE

PALMCI est résolument engagé dans une démarche de réduction de l'impact de ses activités sur l'environnement tout en préservant la santé et la sécurité de ses salariés et ses partenaires.

Cette volonté de protection de l'environnement et de préservation de la santé et sécurité au travail qui s'applique dans tous les domaines de notre organisation est également prise en compte au moment des choix qui jalonnent la fabrication de nos produits. Elle est traduite dans nos politiques, chartes et procédures.

S'appuyant sur le principe de précaution dans la mise œuvre de toutes activités, PALMCI prend des dispositions pour éviter la survenue d'évènements susceptibles d'entraîner des conséquences environnementales graves. PALMCI ayant inscrit l'ensemble de ces activités dans la durabilité des évaluations, audits et inspections sont réalisées en continue pour s'assurer de la maitrise des risques et des mesures de précaution sont prises et déployées afin de toujours garantir des produits de qualité et services de qualité.

GRI - 102-12

1.5. INITIATIVES EXTERNES

Sur le plan des initiatives externes, les engagements de PALMCI reposent sur les principes fondamentaux des textes internationaux que sont la Déclaration universelle des droits de l'homme et les Conventions internationales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

GRI - 102-13

1.6. ADHÉSION À DES ASSOCIATIONS

Natures des organisations	Dénomination
Faitières	AIPH (Association Interprofessionnelle de la filière Palmier à Huile) UNEMAF (Union des Entreprises Agricoles et Forestières) FIRCA (Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et de Conseil Agricoles)
Organisations du secteur Privé	CGECI (Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire) UGECI (Union des Grandes Entreprises de Côte d'Ivoire) CODINORM (Côte d'Ivoire Normalisation)
Recherche	CNRA (Centre National de Recherche Agronomique)



2

MATERIALITE DES ENJEUX



Mener une évaluation inclusive



2.1. ETUDE DE MATÉRIALITÉ DES ENJEUX

L'étude a été menée au niveau de SIFCA pour l'ensemble de ses filiales.

Même si le Groupe accorde de l'attention à de nombreuses questions importantes, 10 enjeux ont été sélectionnés au terme d'un processus de décision de près de 18 mois sur la base d'une stratégie efficace avec des objectifs ambitieux, spécifiques et mesurables.

Pour y arriver nous avons réalisé tout d'abord une analyse documentaire. Cette analyse documentaire a permis de cerner les sujets RSE que SIFCA prend déjà en compte et d'identifier les politiques et les actions mises en place afin de comprendre les réponses apportées. Les documents externes (issus notamment des clients et de certains de nos bailleurs) nous ont aidé à identifier les attentes de ces parties prenantes.
SIFCA à par la suite fait une veille WEB et un benchmark auprès de grands groupes agroindustriels à travers le monde. La veille externe et le benchmark ont aidé à cerner des enjeux RSE non identifiés ou traités par nous (polémiques sur le web, signaux faibles et sujets montants, sujets traités par nos concurrents…) et à évaluer la performance relative par rapport à la concurrence.

Cette 1ère liste d'enjeux pertinents a été produite en partant d'une grille d'analyse basée sur des référentiels de référence (IFC, ISO 26000). Elle a été ajustée via l'analyse documentaire, notre veille et les benchmarks réalisés en amont des phases d'entretiens qualitatifs et d'enquête qualitative auprès des parties prenantes.

Cette enquête digitale a obtenu 893 réponses répartis comme suit :

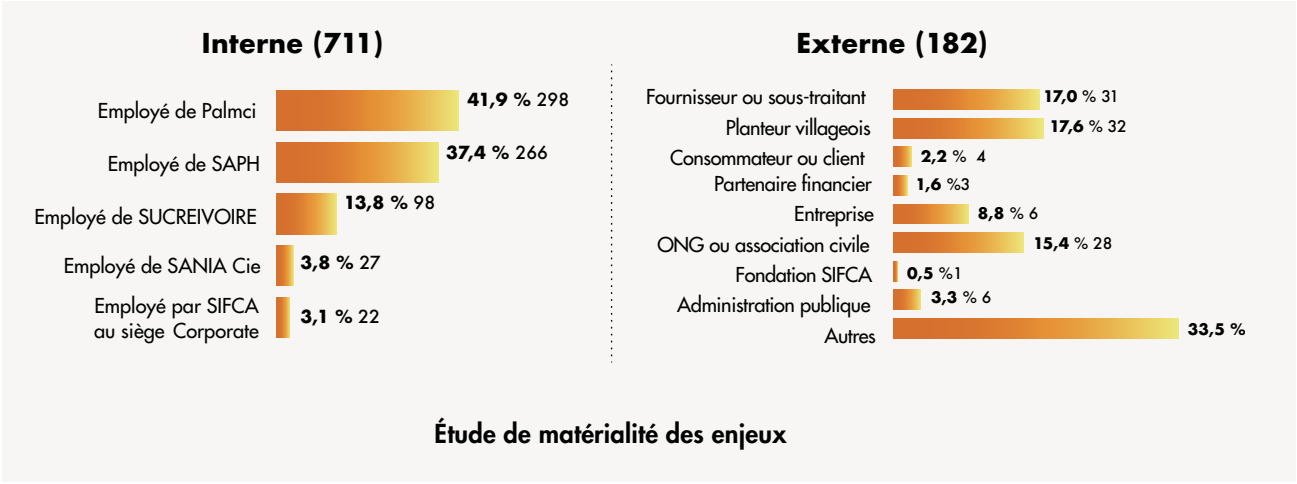

Étude de matérialité des enjeux

Elle a ensuite été affinée au sein de 3 sites ivoiriens représentant les 3 métiers de SIFCA (SAPH Toupah, PALMCI Irobo et SUCRIVOIRE Zuénoula) pour aboutir à une liste d'enjeux soumise aux parties prenantes (Directeurs Généraux des filiales, les Responsables DD des filiales et l'ensemble du personnel, ONG, partenaires financiers, Administrations de tutelle, communautés riveraines, etc.) via une enquête quantitative et des entretiens qualitatifs.

Ces enjeux pertinents ont été regroupés sous 4 thématiques permettant à nos interlocuteurs de facilement se les approprier.



Les équipes SIFCA, ainsi que certaines parties prenantes nous ont permis de reformuler les enjeux de manière explicite et compréhensible de tous. Une liste restreinte finale de 23 enjeux a été établie. Cette liste a été ensuite utilisée pour identifier les priorités d'action RSE du Groupe SIFCA lors des ateliers de co-construction avec les managers (Comex, DG et DUAI).

Les résultats ont été consolidés dans une matrice de matérialité. L'équipe de direction a défini un seuil de pertinence, qui a donné lieu à la sélection des 10 enjeux combinant la plus importante pour les parties prenantes et pour SIFCA.

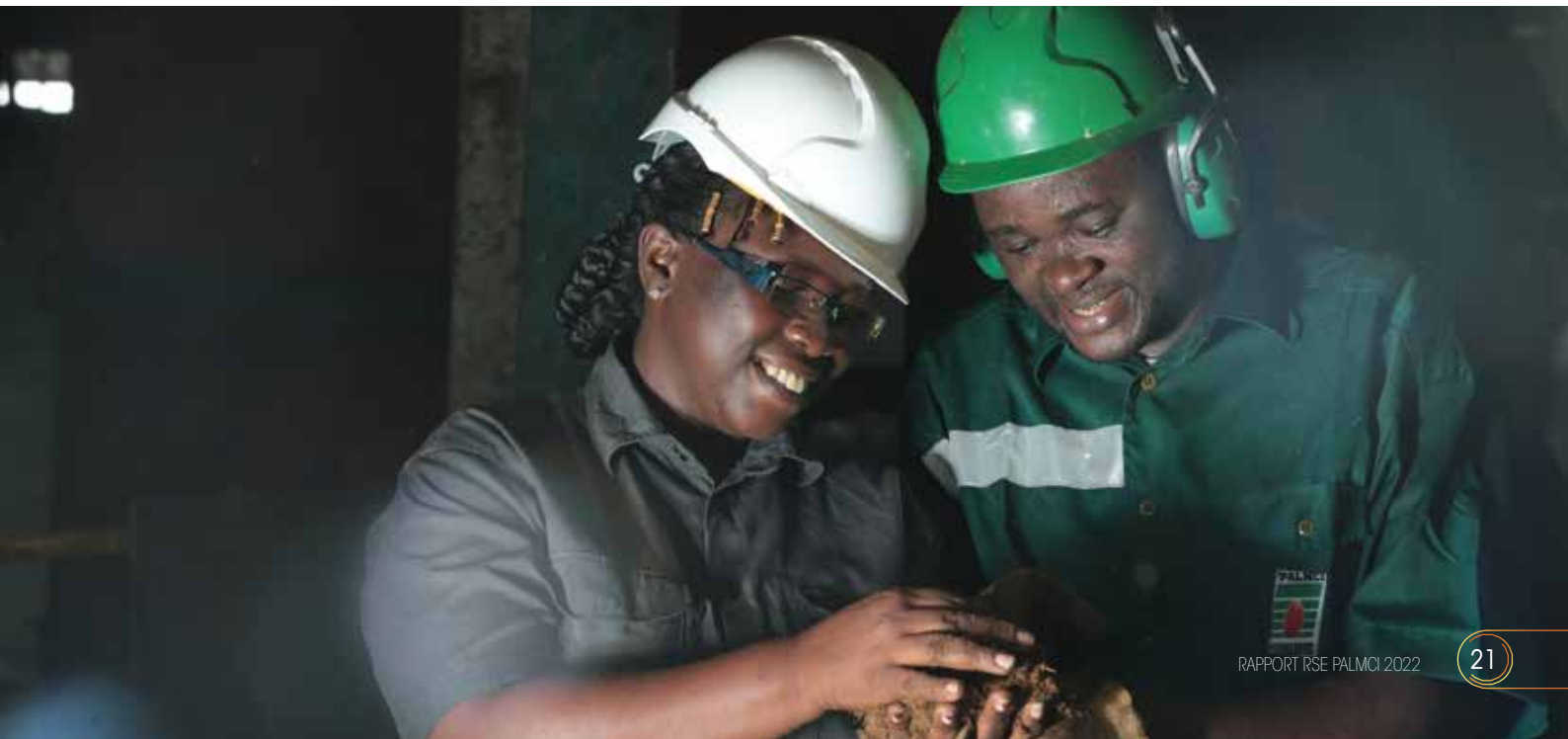

GRI - 102-47

2.2. LISTE DES ENJEUX PERTINENTS

Les enjeux au nombre de 10 ont été validés en atelier de co-construction avec le Comité Exécutif de SIFCA, de l'ensemble des Directeurs Généraux des filiales du Groupe et des Directeurs d'unité (DUAI).

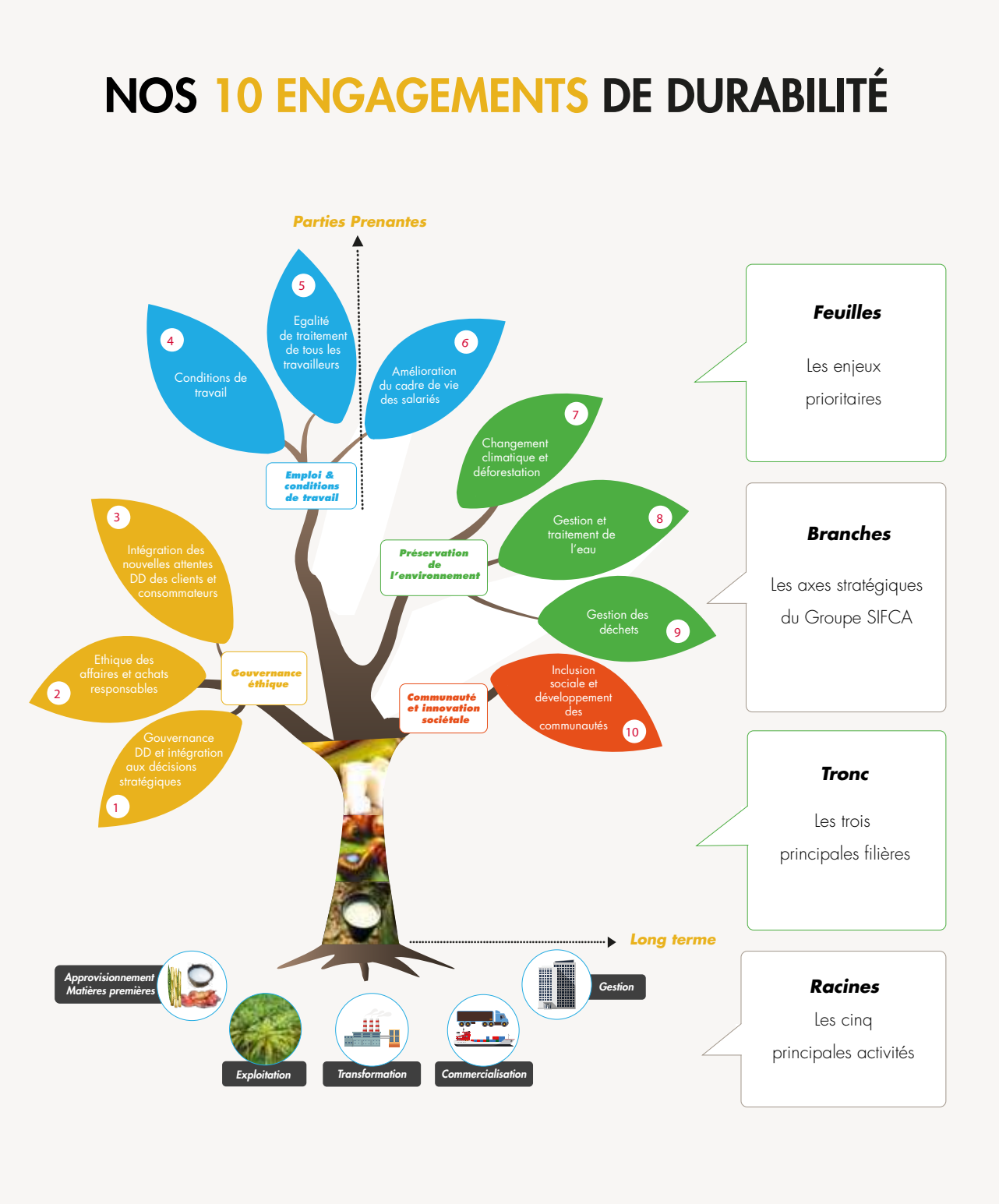



3

DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES



Mener une évaluation inclusive



Un dialogue et un engagement constants avec l'ensemble de notre chaîne de valeur sont essentiels pour atteindre nos objectifs, à savoir servir au mieux nos clients et contribuer à relever les défis sociétaux et environnementaux. A cet égard, PALMCI engagé de manière proactive en collaboration avec ses parties prenantes sur une grande variété de sujets, tels que la construction d'une économie durable, la mise en place d'une économie circulaire, ou encore la contribution au développement local et à l'innovation sociétale.

GRI - 102-40

3.1. LISTE DES GROUPES DE PARTIES PRENANTES ET LEURS ATTENTES

Être à l'écoute de nos parties prenantes reste le pilier de notre stratégie RSE. Elles sont sollicitées afin de prendre en considération leurs enjeux au regard de nos activités. Il faut entendre ici par partie prenante, un groupe d'individus qui peut influencer ou qui peut être influencé par la réalisation des objectifs d'une entreprise. Les parties prenantes sont en relation directe ou indirecte avec l'entreprise.

FAMILLES DE PARTIES PRENANTES	GROUPES DE PARTIES PRENANTES	ATTENTES
PARTENAIRES ECONOMIQUES	Banques locales Banque Nationale d'Investissement Bailleurs	Préservation de l'image de marque vis-à-vis des prêts d'investissement Transparence et rentabilité
	Assureurs	Bonne gestion de la maitrise des risques
	Sous-traitants Fournisseurs de matières premières Fournisseurs de matériels Prestataires de services	Bonne collaboration et achat équitable Respect des délais de règlement
	Clients Consommateurs Associations de consommateurs	Informations équitables sur les produits
	Concurrents	
INFLUENCEURS SOCIAUX	Elus et autorités locales Associations et ONG Influenceurs réseaux sociaux Médias Communauté riveraines Etablissements de formation	Dialogue Respect des traditions et du patrimoine culturel Transparence des informations sur les produits Respect des engagements envers la société civile
PARTIES PRENANTES INTERNES	Dirigeants des filiales Actionnaires	Respect des décisions stratégiques / bonne gouvernance
	Employés	Condition de travail rentable et bien être Égalité de traitement
	Syndicats Associations du personnel Délégués du personnel	Satisfaction des revendications syndicales Dialogue social constructif / respect des droits du travail
	Fondation SIFCA	
REGULATEURS	Ministère de l'environnement Ministère de l'agriculture Ministère du commerce	Respect de la réglementation environnementale Approvisionnement satisfaisant du marché national et maitrise de l'inflation
	Organismes de certifications Agences de notation	Transparence Reporting efficace et comparable

GRI - 102-40

3.2. IDENTIFICATION ET SÉLECTION DES PARTIES PRENANTES

Pour déterminer les parties prenantes internes et externes concernées, nous avons eu recours à une approche par fiche d'évaluation suivant quatre critères :

Impact négatif de la partie intéressée sur les entités

1 : NÉGLIGEABLE	2 : MODÉRÉ	3 : SIGNIFICATIF	4 : CRITIQUE
L'action de cette partie prenante ne nuit pas, sinon de façon marginale, à l'activité du pôle.	L'action de cette partie prenante peut nuire, de manière ponctuelle et sur certains sites, à l'activité du pôle.	L'action de cette partie prenante a le potentiel de nuire régulièrement, et sur plusieurs sites, à l'activité du pôle, voire de menacer certains projets.	L'action de cette partie prenante peut remettre en question des activités clés du Groupe voire des filiales entières.

Impact négatif de SUCRIVOIRE sur la partie intéressée

1 : NÉGLIGEABLE	2 : MODÉRÉ	3 : SIGNIFICATIF	4 : CRITIQUE
L'activité du pôle n'influence pas cette partie prenante de manière négative, sinon de façon marginale.	L'activité du pôle peut avoir un impact négatif ponctuel sur cette partie prenante mais sans remettre en question ses conditions de vie de manière significative.	L'activité du pôle peut avoir un impact négatif régulier ou permanent sur cette partie prenante et en partie l'obliger à modifier ses modes de vie.	L'activité du pôle peut mettre en danger le patrimoine physique ou culturel, les conditions de vie ou l'activité de cette partie prenante et lui causer des dommages potentiellement irréversibles.

Le potentiel de collaboration positive

1 : NÉGLIGEABLE	2 : MODÉRÉ	3 : SIGNIFICATIF	4 : CRITIQUE
Cette partie prenante n'a peu ou pas d'opportunité de collaboration positive avec PALMCI (isolement géographique, peu ou pas de moyens de communication, décalage culturel, intérêts opposés…).	Cette partie prenante peut, de manière ponctuelle, entrer en communication avec PALMCI mais engager une collaboration positive exigerait qu'elle déploie davantage de ressources ou soit plus disponible.	Cette partie prenante peut, de manière régulière, entrer en communication avec PALMCI manifeste un intérêt pour collaborer avec elle sur certains projets lorsque SIFCA le propose.	Cette partie prenante a un intérêt stratégique à collaborer de manière positive avec PALMCI et se montre proactive dans cette démarche.

La vulnérabilité des personnes ou des populations

1 : NÉGLIGEABLE	2 : MODÉRÉ	3 : SIGNIFICATIF	4 : CRITIQUE
Les conditions de vie (domicile, emploi, santé, famille) de cette partie prenante sont stables et suffisantes pour lui assurer une existence digne. Son activité n'est pas menacée.	Les conditions de vie et/ou l'activité de cette partie prenante peuvent changer ponctuellement et de manière limitée. Elle peut demander de l'aide, sans se trouver dans une situation critique.	Les conditions de vie de cette partie prenante et/ou son activité sont instables et son existence s'en trouve affectée. Elle a besoin d'une aide régulière.	Les conditions de vie de cette partie prenante ne lui permettent pas de s'assurer une existence digne, menacent de s'empirer et la mettent potentiellement en danger, et/ou son activité menace de s'effondrer.

GRI 102-43

3.3. APPROCHE DE L'IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES

Parties prenantes à impliquer de manière continue dans les projets de SIFCA :



Parties prenantes auprès desquelles des questions suscitant des dissensus doivent être soumises à une concertation :



Dans une moindre mesure :

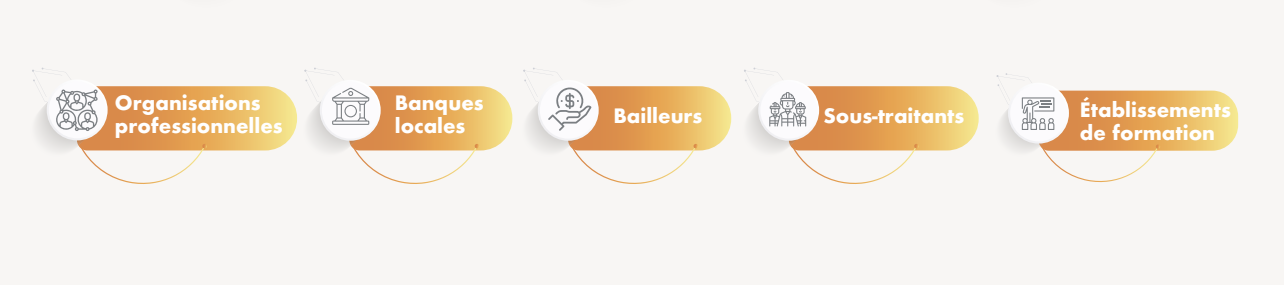



3.5. ANALYSE DE MATÉRIALITÉ DES PARTIES PRENANTES

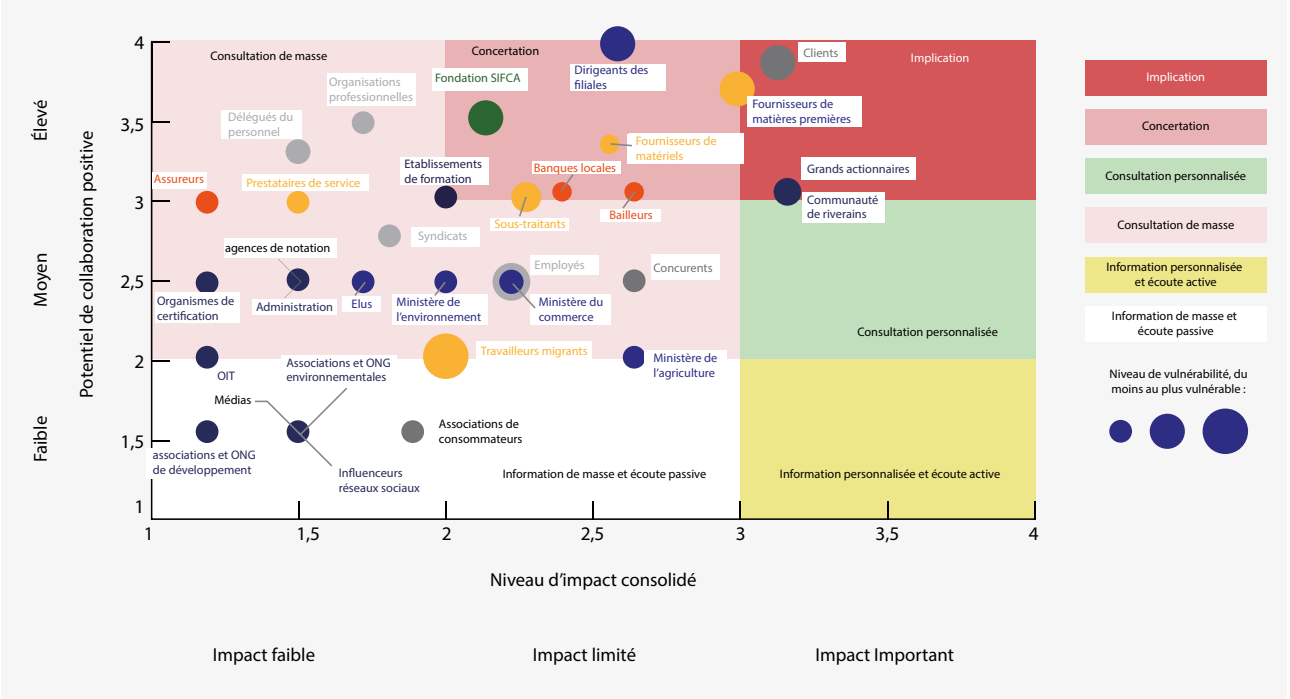

GRI 102-44

3.4. ENJEUX ET PRÉOCCUPATIONS MAJEURS SOULEVÉS

L'approche consiste à favoriser le dialogue avec les parties prenantes, et cela se fait à deux niveaux :

Au niveau interne :

Il s'articule autour d'un dialogue constructif avec l'ensemble des acteurs : employés, représentants du personnel, etc. En effet, les ressources humaines communiquent régulièrement avec les délégués du personnel pour les informer de la situation et des décisions prises par le management sur la vie de l'entreprise. Les représentant du personnel peuvent également saisir la hiérarchie sur des sujets de préoccupation des employés.

Au niveau externe :

Des rencontres périodiques sont organisées d'une part, avec des agences étatiques partenaires sur des sujets de préoccupation spécifique, et d'autre part avec les communautés locales. En effet, des rencontres dites du cadre permanent de dialogue (CPD) sont organisées, au cours desquelles les préoccupations et attentes des communautés sont exprimées, et des décisions concertées sont prises avec des procès-verbaux de réunions.

4

PRINCIPAUX IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITES



Mener une évaluation inclusive



4.1. IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS

L'identification des risques environnementaux et sociaux (E&S) se fait par le biais de notre processus de contrôle continu et de cartographie des risques qui couvre l'ensemble des risques financiers et extra-financiers applicables à nos activités.

L'identification des principaux risques E&S, impacts et opportunités publiés dans ce rapport de durabilité a fait l'objet d'un processus participatif associant l'ensemble du personnel de toutes les filiales.
Le processus d'identification des risques utilise principalement une méthode en trois étapes :

- Une équipe projet composée de membres des directions DD Groupe en collaboration avec des experts externes réalise une étude de terrain, interroge le personnel des sites et analyse des procédures standards d'opération afin d'identifier les risques associés à chaque domaine/secteur ;
- Un comité de pilotage a analysé les risques identifiés selon les éléments suivants : Catégorie d'enjeux, Facteur de risque, Libellé du risque, Description du risque, Cause, Conséquence et autoévaluation ont permis une hiérarchisation basée sur les facteurs, d'occurrence, de gravité et de fréquence ;
- Un plan de maitrise opérationnelle des risques E&S identifiés et hiérarchisé est en cours d'élaboration par chaque filiale pour le suivi opérationnel par site.

La dernière étude de cartographie des risques E&S a été réalisée cette année 2022, suivant ce processus détaillé plus haut. Les résultats de cette étude seront disponibles en 2023.

D'autres initiatives opérationnelles visant à identifier et à évaluer les risques sont également pris en compte :

- Sur nos sites de production, les risques Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE) sont identifiés et évalués localement conformément à la mise en œuvre du processus de certification ISO (9001, 14001, 45001)
- Au niveau de notre chaîne d'approvisionnement, une cartographie des risques E&S liés aux achats couvrant la quasi-totalité de nos fournisseurs a été réalisé durant l'année 2022 lors de la mise en œuvre de la politique achat Groupe dénommé projet « KAIZEN »





4.2. ANALYSE DE MATÉRIALITÉ DES RISQUES

Les enjeux E&S, la politique durabilité, les chartes E&S et le manuel du système de gestion environnemental et sociale mis en place pour gérer nos risques et répondre à nos principaux enjeux RSE sont définis et validés au niveau Groupe. Ils sont par la suite déclinés au niveau de chaque filiales et enfin au niveau de chacun des sites.

La prise en compte des risques identifiés et hiérarchisés se fait à travers la mise en œuvre d'un plan de maitrise opérationnelle intégré au plan d'action développement durable de la filiale. Des actions d'audit DD croisés permettent le suivi et le contrôle de l'implémentation des actions de remédiation.

Les politiques et initiatives destinées à gérer les risques et les enjeux E&S, leurs objectifs et résultats, ainsi que les indicateurs clés de performance sont détaillés dans le prochain chapitre de ce rapport RSE 2022.

5

RAPPORT PORTANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET DE GOUVERNANCE



S'engager pour l'humain et l'environnement



5.1

GOUVERNANCE ET ETHIQUE



5.1.1. Gouvernance et stratégie RSE

GRI 102-18 | 102-22

5.1.1.a. Structure de gouvernance

La structure de gouvernance de PALMCI se présente comme suit :



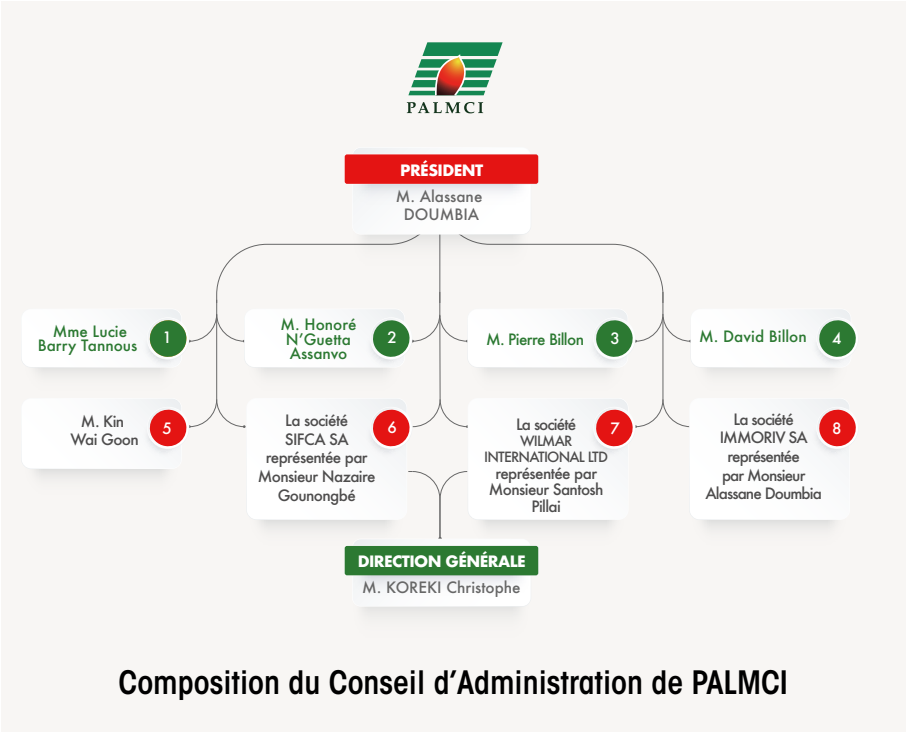

Composition du Conseil d'Administration de PALMCI

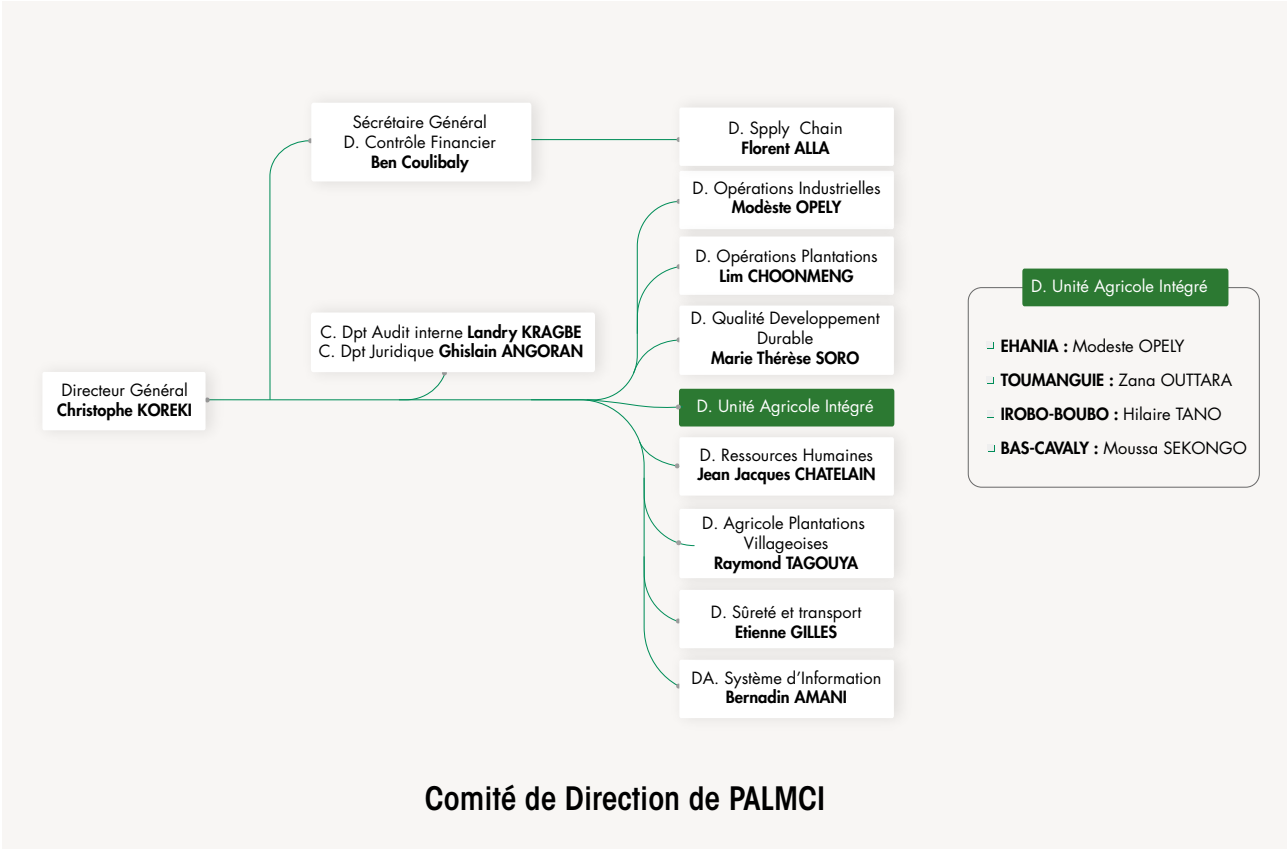

Comité de Direction de PALMCI

5.1.1.b. Stratégie RSE

Le Groupe SIFCA a défini une politique durabilité et une feuille de route 2021-2025 pour sa stratégie RSE. Cette politique durabilité composée de 4 axes stratégiques regroupant 10 enjeux participe à la mise en œuvre de la performance économique, environnementale et sociale du Groupe et ses filiales.

Le premier axe stratégique met l'accent sur la gouvernance et éthique. Le groupe promeut une gouvernance d'entreprise basée sur les valeurs de responsabilité, d'éthique et de qualité. Nous avons déployé cette année 2022 notre politique d'achats, qui intègre des dispositions d'achats responsable selon les lignes directrice de la norme ISO 20400.

Notre manuel de gestion E&S a également été défini et sera déployé sur l'ensemble des sites du pôle courant l'année 2023.

L'humain au cœur de notre entreprise à travers notre deuxième axe stratégique emploi et conditions de travail. Nous assurons un environnement de travail sûr et sain pour tous nos salariés, y compris nos sous-traitants. La santé, la sécurité et le développement des compétences de nos salariés sont notre priorité

A travers le troisième axe stratégique, l'accent est mis sur la préservation de l'environnement. Pour cette année 2022, l'accent a été mis sur la traçabilité de nos matières premières à travers la surveillance satellitaire de plus 14 millions 500ha autour de nos zones d'approvisionnement, et du lancement du programme de géolocalisation des plantations de nos fournisseurs de matières premières. Nous avons achevé l'exercice 2022 avec un taux de réalisation de plus 60% du projet. Avec le quatrième axe, communauté et innovation sociétale, le groupe SIFCA s'engage à construire avec ses parties prenantes des projets durables, à favoriser l'entreprenariat local, à accompagner ses partenaires privés dans l'amélioration des pratiques agricoles et à lutter contre le travail des enfants, le travail forcé dans toutes sa chaîne d'approvisionnement.



5.1.1.c. Suivi de notre performance RSE : processus de reporting

Le processus de reporting des indicateurs de E&S est géré et consolidé par la Direction Communication et Développement Durable (DirComDD) du groupe SIFCA avec le soutien des différents Départements développement durable des filiales.

Une sélection des indicateurs de suivi de notre performance RSE est auditée par un vérificateur indépendant, en qualité vérificateur indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes du groupe SIFCA. (Voir page … du rapport d'attestation d'assurance du vérificateur indépendant à la page … du présent rapport RSE).

Le processus de reporting est documenté dans un référentiel de reporting E&S, qui fournit au Groupe et à toutes les équipes impliquées dans le reporting RSE à tous les niveaux de l'organisation des instructions, des définitions et des consignes claires. Ce guide, qui sera révisé en 2023, décrit en détail les principes du reporting RSE, le périmètre, la définition des indicateurs, ainsi que les outils / méthodes de calcul et les contrôles effectués par les contributeurs. Le processus et les indicateurs sont audités par les équipes d'auditeur RSE interne et par un vérificateur indépendant externe.

Le Groupe SIFCA a mis en place un outil de reporting E&S en ligne (Smartsheet) afin de faciliter davantage l'accès à tous les niveaux aux résultats et aux indicateurs clés de performance E&S. Cet outil permet la création et le suivi régulier de tableaux de bord sur des sujets E&S tels que la performance environnementale des usines, l'utilisation des matières premières, les achats responsables, les accidents de travail, la diversité et le développement.

Les différentes entités peuvent ainsi piloter leurs performances et concentrer leurs efforts sur les enjeux matériels relatifs à leurs activités. L'analyse des indicateurs au fil du temps est cruciale pour mesurer les efforts accomplis, identifier les possibilités d'amélioration et les défis qui restent à relever, et mettre en œuvre des plans d'action à la fois ambitieux et pragmatiques.

5.1.1.d. Engagement et performance RSE

L'objectif pour le Groupe SIFCA à travers ces engagements RSE est de contribuer aux 17 objectifs de développement Durable (ODD) de l'ONU par des actions concrètes. Le pôle oléagineux contribue à 8 ODD à travers des actions concrètes.



La performance RSE l'année 2022 a été marquée par la réalisation de l'audit de surveillance 2 du système de management intégré QSE (Qualité Sécurité et Environnement) des sites de l'Est (EHANIA et TOUMANGUIE), du Centre (IROBO et BOUBO) et du Siège par AFNOR-AFAQ.

Cet audit vient boucler le cycle d'audit initié en 2020 et concerne trois (3) référentiels qui sont ISO 9001 version 2015 pour la Qualité, ISO 45001 version 2018 et ISO 14001 version 2015 pour l'Environnement déployés de manière intégrée.

Par ailleurs, l'audit à blanc QSE a été réalisé pour les sites du Bas Cavally à savoir IBOKE, BLIDOUBA, GBAPET et NEKA. PALMCI compte réaliser l'audit de certification de ces derniers sites ainsi que l'audit de renouvellement des autres sites dans le premier trimestre 2023.

PALMCI s'est également soumis à l'évaluation ECOVADIS pour la deuxième année consécutive. Cette évaluation couvre quatre (4) domaines clés à savoir l'éthique, le social, les droits de l'homme et les achats responsables. Les évaluations ont porté sur :

- L'existence de politiques
- L'opérationnalisation de ces politiques
- Les actions déployées
- La maitrise des impacts environnementaux

À l'issue de cette évaluation, PALMCI a obtenu un score global de 50 /100 et se situe dans le 52ième percentile. Ce score a permis d'obtenir une médaille de BRONZE pour la performance RSE de l'entreprise. Cette performance est une nette progression de 5 points par rapport à celle de 2021.

5.1.1.e. Pilotage RSE de PALMCI

La Direction Communication et Développement Durable du Groupe SIFCA (DirComDD) est chargée de déterminer et de piloter la stratégie RSE en accord le COMEX du groupe SIFCA.

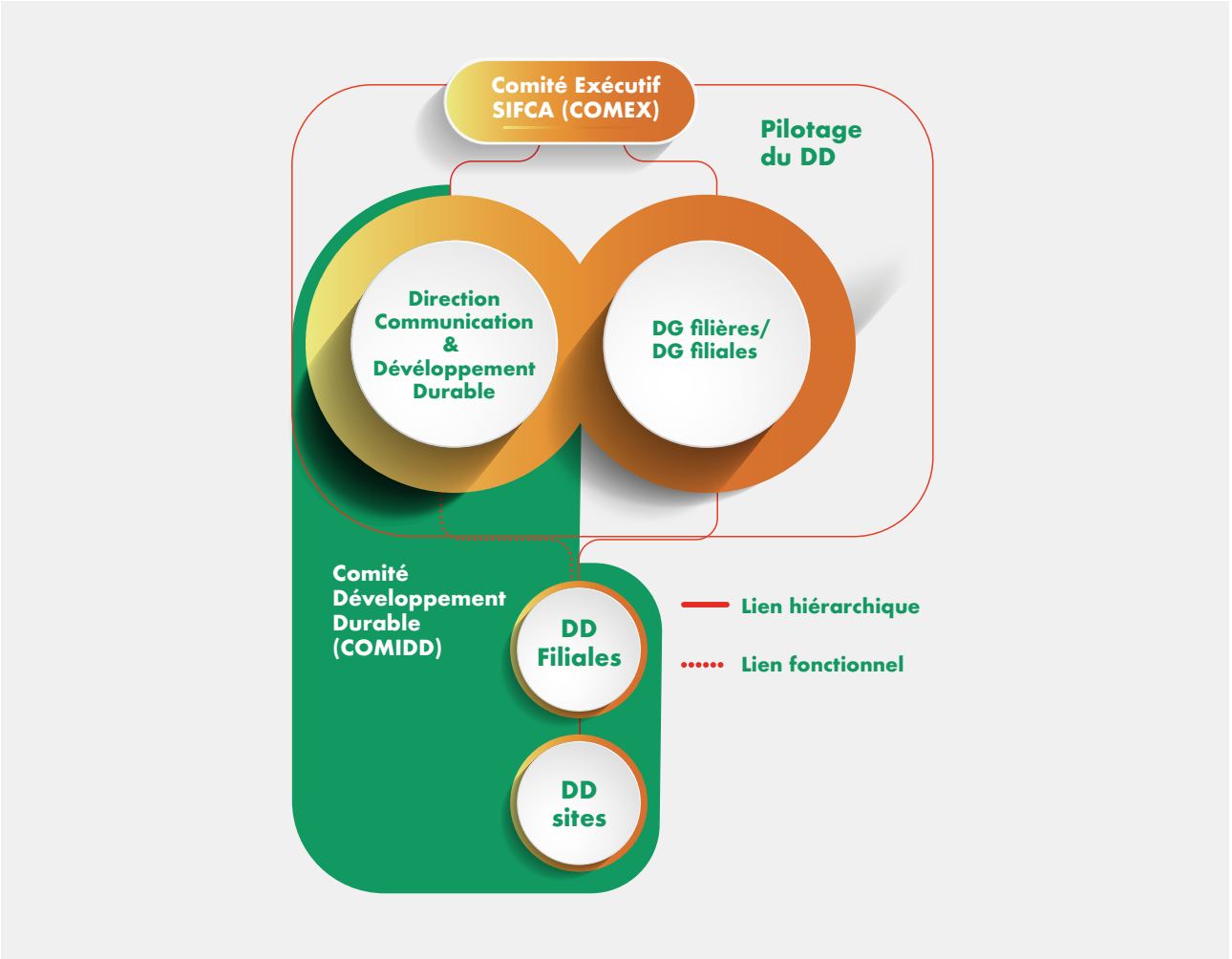

Au niveau de PALMCI, une Direction Qualité & Développement Durable directement rattachée à la Direction Générale est chargé de garantir et de piloter la mise en œuvre de la stratégie de durabilité définie par le Groupe SIFCA.

Elle est en lien fonctionnel avec la Direction Communication et Développement Durable du Groupe SIFCA.

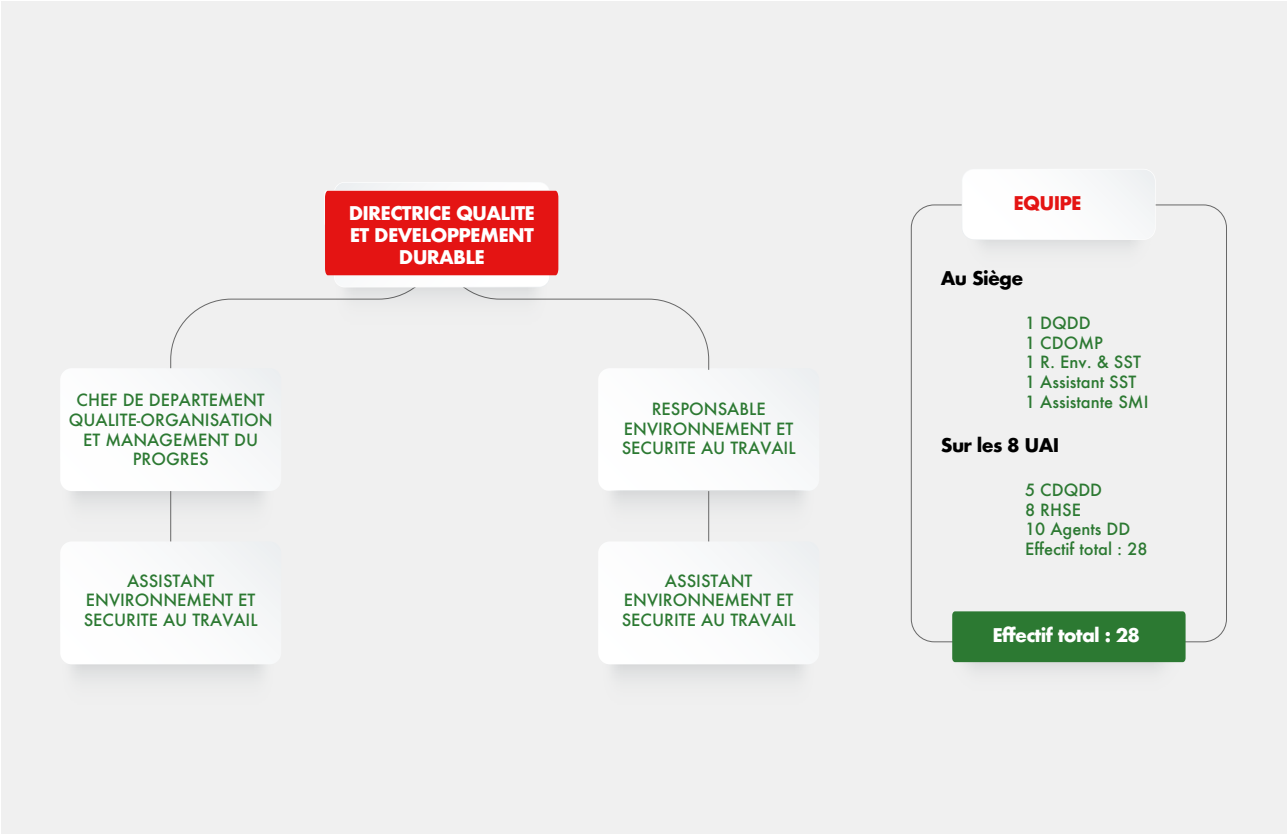

5.1.2. Ethique des affaires et achat responsable

La réputation et la crédibilité en matière d'éthique des affaires et achats responsables comptent parmi les priorités du groupe SIFCA. En 2022 nous avons démarré le projet « KAIZEN » avec comme objectifs de formaliser une politique d'achat sur les standards internationaux et d'implémenter l'enjeu sur les achats responsables dans nos pratiques.

Notre politique des Achats dont la finalité est de répondre de la façon la plus efficace possible aux besoins des clients internes et externes se décline en six axes stratégiques :

- **Axe 1 : Performance Achats**
- **Axe 2 : Déontologie**
- **Axe 3 : Achats Responsables**
- **Axe 4 : Risques Juridiques**
- **Axe 5 : Contrôle Interne**
- **Axe 6 : Ressources Humaines**

Ces axes comprennent des 19 objectifs déclinés en 56 actions dont certaines sont finalisées et d'autres en cours de déploiement. En fin d'exercice 2022 nous étions à 43 actions réalisées, les 13 autres actions sont en cours de réalisation. Soit un taux de réalisation de plus de 75%.

Nous avons également dans le cadre du projet, rédigé une charte des achats éthiques, un guide des achats responsables et un code de conduite fournisseur qui définissent les principes et valeurs auxquels le groupe SIFCA et l'ensemble de ses filiales adhèrent en matière d'achats. L'ensemble des acheteurs du Groupe a été formé à la mise en œuvre de ces procédures dans leurs activités.

Par la suite une campagne de communication tant tant interne qu'externe a été menée au près de l'ensemble des salariés et des fournisseurs stratégiques.

GRI 102-16

5.1.2.a. Valeurs, principes, règles de conduite

Le pôle oléagineux, constitué de PALMCI, MOPP et SANIA, veille à ce que ses salariés comme ses sous-traitants adoptent et respectent les valeurs et principes : ***Responsabilité, Ethique, Qualité***, et les règles de bonne conduite définit par le Groupe SIFCA en matière, d'éthique des affaires, de lutte contre la corruption et respect de droits humain.

L'éthique est au cœur nos pratiques professionnelles car elle constitue un facteur de performance, de pérennité et de confiance. Ainsi, un code éthique, élaborée en 2020 et une charte des achats éthiques élaborée en 2022 guident chaque salarié dans la pratique quotidienne de son activité et dans la relation avec nos fournisseurs.

Ci-dessous les 04 objectifs de notre code éthique et les 05 engagements définies dans notre charte éthique :

Objectifs de notre code éthique :

- Préserver la réputation d'intégrité, d'honnêteté, d'objectivité et d'impartialité du Groupe SIFCA
- Etablir des règles et principes à suivre pour tous les employés
- Prohiber tout forme de discrimination, de harcèlement et de violence envers qui que ce soit
- Définit les principes de base qui doivent être impérativement respectés par le Groupe et ses salariés.

Engagement de charte éthique :

- Traiter les fournisseurs équitablement
- Respecter la confidentialité des informations commerciales et techniques communiquées par un fournisseur
- Appliquer la transparence et la traçabilité tout au long du processus achat
- Prévenir les conflits d'intérêt potentiel et la corruption



- Respecter la politique cadeau et invitation

5.1.2.b. Comité éthique et politique de lutte contre la corruption

Les filiales du pôle oléagineux sont soumises au code de conduite du Groupe SIFCA. Ainsi la mise en place d'un comité éthique sur l'ensemble des filiales prévu par ce code de conduite a été effectué depuis 2020 sous la supervision de la direction générale Groupe et pilotée par la direction développement durable.

A ce jour toutes les filiales du pôle oléagineux disposent d'un comité éthique. Ces Comités évaluent le traitement des incidents éthiques, s'assurent de l'application du code de bonne conduite au sein de la filiale ainsi que de l'évolution du dispositif de prévention et de détection de la corruption.

Il est composé du :

- Directeur Général ou son représentant qui en assure la Présidence,
- Représentant de l'Audit interne du Groupe,
- Représentant des Ressources Humaines du Groupe,
- Représentant du Développement Durable du Groupe
- Représentant du personnel, sélectionné en fonction de sa personnalité (reconnu comme porteur des valeurs du Groupe)
- Autre membre sélectionné en fonction de sa personnalité

5.1.2.c. Dispositif de prévention et de détection de la corruption

LOGIGRAMME DE RECEPTION ET DE TRAITEMENT DES ALERTES

N°	ETAPES DU PROCESSUS D'ALERTE	LANCEUR D'ALERTE	SALARIE	COMITE ETHIQUE	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
0	Etablissement d'un signalement par le lanceur d'alerte	✕	✕		
1	Réception de l'alerte professionnelle et saisie du référent			✕	Garantir la protection du lanceur d'alerte ; Sécuriser les canaux de communication, Assurer la confidentialité des informations remontées
2	Accuser la réception du signalement auprès du lanceur d'alerte			✕	Enregistrer les éléments dans le tableau de suivi
3	Analyse préliminaire de l'alerte			✕	Enregistrer les éléments dans le tableau de suivi
4	L'alerte est-elle recevable (Non / Oui)			✕	Informer le lanceur d'alerte de l'irrecevabilité de l'alerte. En cas de clôture, archiver de façon sécurisée le dossier
5	Clôture du dossier			✕	
6	Ouvrir un dossier d'enquête			✕	Dossier d'alerte professionnelle
7	Constituer un dossier d'enquête basé sur les faits, informations, recueils, entretiens, investigations et témoignages obtenus			✕	Dossier professionnel de l'alerte et rapport confidentiel suite à l'enquête. Solliciter l'audit interne si nécessaire
8	Interroger la personne visée par l'alerte			✕	
9	Les faits relatés sont-ils avérés (Non / Oui)			✕	Dossier d'alerte professionnelle
10	Clôture du dossier			✕	Informer le lanceur d'alerte des conclusions de l'alerte. En cas de clôture, archiver de façon sécurisée le dossier
11	Définir les sanctions et un plan d'actions correctives			✕	Informer la personne visée par l'alerte des conclusions. Réaliser un feedback au lanceur d'alerte et veiller à sa protection. Mettre en œuvre un plan d'actions correctives
12	Exécuter les sanctions et mettre en œuvre le plan d'actions correctives			✕	Suivre la mise en œuvre des actions correctives
13	Clôturer le dossier			✕	Archiver de façon sécurisée le dossier

5 JOURS

3 MOIS MAXIMUM

5.2

EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL



PALMCI exploite et développe ses activités en mettant l'humain au centre de toutes ses actions. À ce titre, le bien-être des salariés ainsi que leurs conditions de travail restent des points importants de la stratégie RSE. C'est pourquoi PALMCI s'efforce de fournir un environnement de travail à la fois sûr, agréable et moderne à l'ensemble de ses salariés. PALMCI s'investit à développer les capacités individuelles de chacun de ses employés et à leurs permettre monter en compétences et évoluer dans leurs plans de carrière. PALMCI s'engage résolument.

GRI 401 ; GRI 405

5.2.1. Egalité de traitement des travailleurs

L'employabilité caractérisée par la méritocratie, le maintien en poste, la création d'emplois et l'adoption de méthodes de travail innovantes sont des choix stratégiques pour le groupe afin d'atteindre la croissance et l'amélioration des performances dans tous les domaines. Au 31 décembre 2022, le pôle oléagineux comptabilise 9085 salariés dont 90 % ont un contrat à durée indéterminée.

GRI 401-1

Répartition de l'effectif PALMCI

Désignation / Filiales	Travailleurs permanents 2022	Travailleurs temporaires 2022	Travailleurs permanents 2021	Travailleurs temporaires 2021	Variation Travailleurs permanents
PALMCI	(%)	18	7511	0	0,5%

Comparativement à l'année 2021, l'effectif permanent (CDI, CDD) a connu une augmentation de 36 salariés.

GRI 405-1

Répartition de l'effectif par catégorie et par sexe

Désignation	Effectifs 2022	Effectifs 2021	Variation (%)
Hommes	6621	6651	- 0,45 %
Femmes	926	860	7,67

La politique RH Groupe milite pour une représentation d'hommes et de femmes la plus équitable possible à tous les niveaux de l'entreprise avec des valeurs de respect des droits de la femme. Dans le cadre de l'implémentation des objectifs de développement durable, il a été fixé à plus de 10% un indice d'équité homme/femme dans le top management. Pour cet exercice 2022, le pourcentage de femmes salariées permanent de PALMCI est de12%.

GRI 405-1

Répartition de l'effectif par âge

Désignation	2022	2021	Variation (%)
Age ≤ 30 ans	1181	1092	8%
30< Age ≤ 50	5327	5414	-2%
Age > 50 ans	1039	1005	3%
Total	**7547**	**7511**	**0,5%**

La population des salariés de PALMCI a une moyenne d'âge compris entre trente et cinquante ans ce qui représente 70% des salariés. Cette population relativement jeune reste stable comparativement à l'année dernière.

GRI 401-1

Répartition des départs

Désignation	2022	2021	Variation (%)
Licenciements	53	38	39%
Démissions	79	90	-12%
Total de départs, CDI et CDD (Licenciement, démissions, départ en retraite et autres, décès inclus)	**862**	**696**	**24%**

En 2022, PALMCI a enregistré 862 départs dont plus de 15% sont des démissions et licenciement.

GRI 102-35 | GRI 102-36

5.2.1.a. Politique de rémunération et Procédure de détermination de la rémunération

La position de leader de PALMCI sur le marché d'huile de palme brute est due à sa capacité à attirer et retenir les personnes les plus compétentes conformément à ses principes et ses valeurs. Le système de rémunération de PALMCI est conçu pour reconnaître et récompenser les salariés pour leurs compétences individuelles, leurs performances, ainsi que celle de l'entreprise.

La procédure de rémunération prévoit, entre autres, la définition des cadres de la rémunération annuelle totale et la façon dont la rémunération totale est divisée en rémunération fixe et rémunération variable. La rémunération variable est conçue pour lier une rémunération à la performance individuelle et la contribution à la réalisation des objectifs du Groupe.

Aussi dans le but d'offrir à tout notre personnel une rémunération toujours attractive et motivante nous évaluons chaque année l'adéquation entre les niveaux de rémunérations appliqués par postes et ceux offerts par le marché national du travail. Ceci afin de rester au premier plan du marché de l'emploi local au sein de notre filière et faire évoluer notre réputation dans le métier l'agro-industrie, afin que ce secteur attire les jeunes de tout le pays.

Dans le même temps, une politique d'avantages sociaux est en place et offre un soutien important aux salariés et leurs familles. Chaque salarié ainsi que sa famille proche bénéficient d'une couverture médicale et sociale entièrement pris en charge par l'employeur.

Le Groupe accompagne également ses salariés qui le souhaitent à préparer leur retraite à travers une cotisation de 5% de leur salaire dont 2/3 supporté par l'employeur. Les avantages sociaux collectifs varient selon la filiale et le pays.

GRI 405-2

Répartitions des rémunérations par genre et par catégorie (FCFA)

Désignation	2022	2021	Variation (%)
Rémunération Totale	18 551 526 918	18 230 065 790	2%
Rémunération Homme	16 707 442 761	16 466 349 909	1%
Rémunération Femme	1 844 084 157	1 763 715 881	5%
Rémunération Totale – OUVRIERS	5 109 803 593	5 284 943 246	-3%
Rémunération Totale – EMPLOYES	5 604 125 379	5 628 683 678	-0,4%
Rémunération Totale - AGENTS DE MAITRISE	2 805 686 498	2 734 178 976	3%
Rémunération Totale – CADRES	5 031 911 448	4 582 259 890	10%

GRI 401-1

5.2.1.b. Organisation du temps de travail : Heures travaillées

Le travail est organisé dans le cadre des durées légales ou conventionnelles selon le code du travail en Côte d'Ivoire. Le Décret n°96-203 du 7 mars 1996 relatif à la durée du travail en Côte d'Ivoire fixe à 8 heures par jour la durée moyenne du temps de travail. Les tableaux ci-après présente les statistiques des heures de travail et des jours d'absence pour maladie.

Désignation	2022	2021	Variation (%)
Heures travaillées	17592150	16550317	6,3 %

GRI 403-7

Répartition des jours d'absence par motif

Désignation	2022	2021	Variation (%)
Nombre de jours d'absence liés à la maladie (Hors paludisme)	**11224**	**4650**	-
Nombre de jours d'absence liés au paludisme	**2733**	**2088**	**31%**
Jours d'absence non payés	**10122**	-	-

GRI 403

5.2.2. Condition de travail

5.2.2.a. Santé & Sécurité au Travail

Au-delà de la conformité réglementaire, PALMCI considère la santé et la sécurité des salariés comme sa priorité. PALMCI travaille constamment pour s'assurer que tous les salariés, sous-traitant et visiteurs s'engagent à respecter les pratiques et procédures de travail sûres. Les dispositions de la charte SST sont mises en œuvre sur toutes les Unités Agricoles Intégrés (UAI) et constitue la base de notre engagement en matière santé et sécurité au travail. Les procédures et exigences de sécurité au travail qui en découlent sont :

- L'évaluation des risques pour la santé et la sécurité au travail, en anticipant sur les risques relatifs aux changements dans les opérations ;
- Les inspections régulières pour assurer la sécurité des équipements et l'application des procédures de sécurité.
- La fourniture et l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) adaptés, le cas échéant ;
- Les procédures de gestion (achats, stockage et manipulation) des produits chimiques et des substances dangereuses ;
- Les mesures visant à limiter le bruit dans l'environnement de travail et réduire les autres facteurs de stress ;
- Le signalement systématique des presqu'accidents et l'analyse des causes profondes des incidents

Le responsable sécurité au travail veille à l'actualisation et à la communication régulière sur les dispositions à suivre et à respecter en la matière. Des sensibilisations sur les risques en matière de santé et de sécurité au travail sont régulièrement faites lors des appels matinaux (safety talk) où selon le programme du CSST. Une induction sécurité est également faite à tous les sous-traitants ou prestataires avant le démarrage des travaux sur nos sites.

Les consignes de sécurité au travail sont affichées sur les sites et continuellement rafraîchies à l'effet d'alerter et/ou informer, les salariés et/ou les visiteurs sur les principales règles et comportements à adopter. Toutes ces mesures permettent d'atténuer, et maitriser les risques pour la santé et la sécurité au travail de nos salariés, et de réduire le risque d'accidents de travail en particulier les accidents grave.

Durant l'année de reporting, PALMCI a toutefois eu à déplorer 15 accidents de travail qui ont nécessité dans l'ensemble 562 jours d'arrêt. Ces nombres d'accidents et jours d'arrêt correspond respectivement à un taux de fréquence (TF) de 0,85 et un taux de gravité (TG) de 0,032.

Ces valeurs restent relativement stable par rapport à l'année dernière restent toutefois en-dessous des seuils définit au niveau groupe qui sont de : **TF = 2,5 ; TG = 0,05.**



GRI 403-2

Résultat des Accidents de Travail, Taux de Fréquence et de Gravité

Désignation \ Filiales	2022	2021	Variation (%)
Accident du Travail	15	19	-21%
Jours d'arrêt liés aux accidents	562	481	17%
Heures totales travaillées	17592150	16550317	6,3 %
Taux de fréquence des accidents	0,85	1,15	-26%
Taux de gravité des accidents	0,032	0,03	-

PALMCI a enregistré un accident mortel en début d'année 2022 sur son site de Ehania à l'huilerie centrale. Des investigations ont été menées, les causes racines trouver et un plan a été élaboré et partagé à l'ensemble des sites pour une meilleure prise en compte des dispositions arrêtées.

Pour les besoins de ce reporting, cet accident mortel n'a pas été pris en compte dans le calcul des taux d'accidents. Toutefois, le décès à la suite de l'accident a été déclaré et comptabilisé dans les sorties de l'entreprise. La prévention des accidents graves et mortels repose sur l'identification des risques et la mise en place de mesures visant à suivre la hiérarchie de contrôle et d'évitement des risques en partant de l'élimination à l'exposition aux risques jusqu'à la mise en place le cas échéant de mesures de protection collective et individuelle adaptées.

Ainsi nous identifions, analysons et traitons systématiquement les événements, précurseurs d'accidents graves. Ceux-ci sont partagés sur les sites opérationnels qui définissent pour chacun d'entre eux un plan d'actions permettant d'éviter leur récurrence et en particulier d'éliminer l'exposition aux risques.

GRI 403-3

5.2.2.b. b. Les maladies professionnelles

La notion de maladie professionnelle est la conséquence d'une maladie contractée par un travailleur exposé de façon habituelle à l'action de certains agents nocifs dans l'exécution de son travail.

En Côte d'Ivoire, la liste des maladies professionnelles reconnues par l'organisme de la sécurité sociale qui la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) est définit dans le Décret N° 2013-554 du 05 août 2013 portant établissement de la Liste des Maladies professionnelles Indemnisables.

Cette liste des Maladies Professionnelles Indemnisables comprend quarante-cinq affections ou groupes d'affections, présentés sous forme de tableaux. Sur l'ensemble de ces tableaux de maladies professionnelles indemnisables (MPI), seuls 7 tableaux couvrent le champ d'activités du pôle oléagineux :

- **Tableau N°4 :** Affections professionnelles provoquées par le benzène… (Carburant, réactifs de laboratoire) ;
- **Tableau N°7 :** Tétanos professionnel (travaux agricoles et industriels exposant au bacille tétanique) ;
- **Tableau N°40 :** Affections dues au bacille tuberculeux (personnel de soins) ;
- **Tableau N°42 :** Surdité provoquée par des bruits lésionnels (scieurs, ouvriers fabrication, standardiste, ateliers mécaniques) ;
- **Tableau N°43 :** Affections professionnelles provoquées par le bois (scieurs) ;
- **Tableau N°44 :** Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail (culture, usine) ;
- **Tableau N°45 :** Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes (culture, usine, services de santé).

A ce jour, nous n'avons connaissance d'aucune maladie professionnelle enregistrée et reconnue par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS).

Les salariés à risques de maladies professionnelles, telles que ceux exposés à des produits chimiques dangereuses, aux troubles musculosquelettiques, etc. sont identifiés par les inspections des postes de travail et une cartographie des risques liés au poste est établie.

Des dispositions de surveillance et d'anticipation de ces risques sont mises en œuvre pour prévenir, protéger et améliorer les conditions de travail des salariés. Des visites médicales préventive réglementaire sont réalisées chaque année afin de prévenir la santé des salariés. Ce sont :

- **La Visite Médicale d'Embauche :** Elle est réalisée dans le but de s'assurer du bon état de santé des futurs collaborateurs. En fin d'exercice de reporting, plus de 1100 collaborateurs ont effectué la visite médicale d'embauche pour 854 d'entre déclarés aptes.
- **La Visite Systématique Annuelle :** Elle permet d'évaluer l'aptitude du salarié à poursuivre ou non, ses fonctions à son poste l'année suivante. Le taux de participation à ces visites médicales en 2022 est 98%.
- **La Visite Médicale Spécifiques :** Pour les travailleurs exposés à des risques particuliers tels que la manipulation de produits dangereux, le travail de nuit, les travaux en milieu bruyant etc., des visites médicales spéciales sont réalisées afin de s'assurer que leurs conditions de travail n'ont aucun impact sur leur état de santé. Sur les 3853 salariés qui ont effectué les visites médicales spécifiques, 15% présente des anomalies dont 57 salariés parmi eux ont nécessité un changement de poste.

GRI 403-4

5.2.2.c. Accords formalisés avec les syndicats en matière de santé et de sécurité au travail

La prévention des risques d'atteinte à la santé et à la sécurité des travailleurs relèvent essentiellement de l'ordre public légal et réglementaire au niveau national et international.

Nous nous conformons entièrement aux exigences et aux recommandations de l'Organisation Internationale du Travail sur la Santé et la Sécurité au Travail ainsi qu'aux lois et règlements national du code du travail en matière de SST. Nous adhérons également aux dispositions prévues par les conventions collectives interprofessionnelles au niveau national qui imposent diverses obligations particulières aux entreprises notamment :

- La mise en place d'un Comité Santé Sécurité au Travail
- La participation des représentants des travailleurs aux inspections, audits et investigations des accidents relatifs à la santé et à la sécurité
- Les inspections périodiques
- La sensibilisation au droit de retrait
- Etc…

Cependant nous n'avons pas signé de nouveaux accords avec les représentants du SST en matière de santé et de sécurité au travail au cours de cet exercice de reporting.

GRI 404

5.2.2.d. d. Formation et développement des compétences

Le développement des compétences par la formation est un axe essentiel pour le groupe SIFCA car cela permet d'accroitre la performance des salariés, de favoriser leur employabilité ainsi que leur avenir professionnel. L'amélioration de notre performance E&S et l'atteinte de nos objectifs DD suscitent des besoins de formations, axées sur la mise en synergie des métiers et sur des contenus adaptés aux exigences réglementaire nationale et international.

La procédure de gestion des formations du groupe SIFCA, permet de répondre à ces besoins et met à disposition des salariés les formations adéquates, afin de répondre aux attentes des parties prenantes, et de maintenir notre niveau de performance opérationnelle.

Cette procédure vise également à favoriser l'intégration et l'évolution professionnelle de chaque salarié grâce à un parcours individualisé, composé de formations « métiers » et de sessions dédiées au développement personnel et professionnel. En 2022, plus de 30 % de nos travailleurs ont bénéficié d'au moins une formation (contre 25% en 2021). En moyenne, chaque collaborateur a reçu environ 6 heures de formation (contre 4 heures en 2021).

Ci-dessous quelques formations qui ont été dispensées aux salariés durant l'année 2022.

Tableau des formations 2022

Intitulé des formations	Catégories de salariés formées
Prévention et gestion des conflits	Membres des différents Comités de dialogue permanent UAI (Cadre, Agent de maîtrise, employé)
Bonne gouvernance	Membres des différents Comités de dialogue permanent UAI (Cadre, Agent de maîtrise, employé)
Passeport Managers	Agents en position d'encadrement d'équipe (Cadre, agent de maîtrise)
POI	Equipes POI SITES (Cadre, Agent de maîtrise, employé)
Formation à la connaissance des droits de l'homme pour les agents de sureté	Equipes sureté (Agent de maîtrise, employé)
Formation des Formateurs	Formateur interne siège (Cadre, Agent de maîtrise, employé)
Responsabilité et leadership en sécurité (Leadership & safety management)	Directeur, chef département, chef d'usine (Cadre, Agent de maîtrise, employé)
Métier production huile de palme	Cadre, Agent de maîtrise
Les contrats internationaux	Chef département juridique et Juriste Sénior
Formation des délégués du personnel	Délégués titulaires et suppléants de la mandature prochaine (Agent de maîtrise, employé)

GRI 404-1

Résultat du nombre moyen d'heures de formation par an par employé

Désignation	2022	2021	Variation (%)
Nombre total heures de formation	40264	26617	51%
Nombre de salariés formés	2160	1333	62%
Nombre de salariés femmes formées	120	93	29%
Nombre total d'heures de formation dispensées aux femmes	2379	2041	17%
Effectifs PALMCI	7547	7511	0,5%
Nombre d'heures de formation / an / salariés	5,34	4	34%

Sur l'année 2022, 2160 salariés (contre 1333 en 2021) ont été formés par PALMCI, dont de 120 femmes formées, ce qui représente environ 5,55 % du nombre total de salariés formés.

GRI 407

5.2.2.e. liberté syndicale et négociation collective

Le Groupe SIFCA respecte les réglementations en vigueur dans chaque pays où il intervient, ainsi que les principes de liberté d'association et de négociation collective prônés par l'Organisation internationale du travail (OIT).

Ainsi, chaque filiale du pôle oléagineux entretient un dialogue social avec les représentants syndicales des salariés de son entreprise. Celles-ci favorisent des cadres de rencontre réguliers et la recherche d'accords négociés, améliorant des conditions de travail des salariés et anticipant toute crise susceptible d'affecter les performances attendues.

Au niveau de PALMCI, les rencontres avec les délégués du personnel se font en deux étapes. Dans un premier temps au niveau des UAIs, où les rencontres entre les délégués du personnel et la direction de l'UAI se font chaque mois, puis au niveau du siège où les rencontres se font de manière trimestrielle ou semestrielle.

Le tableau ci-après présente le nombre de réunion organisée par filiales :

Filiales	Instances Syndicales	Nombre de rencontres	Dates
PALMCI	SAPCI	1	07/10/2022
	UNIH-PALMCI	1	
	SYNAT-PALMCI	1	
	FS PALMCI	1	
	SYN-TRA-PAL	1	
	UNAT-PALMCI	1	



5.2.3. Cadre de vie des salariés

Projets réalisés en 2022	Nombres
Logement Construit	72
Logement Réhabilité	106
Bloc sanitaire publique construit/Rénové	195
WC sec réhabilité	48
Château d'eau construit/réhabilité	5
Forages construit/réhabilité	3
Autres projets réalisés (clôture d'école, réhabilitation des bureaux)	5

	Coût (FCFA)
Budget annuel prévu	2 603 876 487
Budget annuel réalisé	2 804 623 750

Environ 8% de dépassement de budget.



5.3

COMMUNAUTE ET INNOVATION SOCIETALE



Des relations positives et mutuellement bénéfiques avec nos communautés locales et environnantes font partie intégrante de l'application de notre stratégie E&S.

Nous travaillons avec elles afin de bâtir des relations saines dans un esprit de partenariat, d'intégrité et de respect, en maintenant un dialogue ouvert à travers un cadre d'échange structuré dénommé Cadre Permanent de Dialogue (CPD).

Le bon déroulement des CPD avec nos communautés d'accueil occupent une place prépondérante dans la gestion de nos communautés et la réalisation de nos projets sociaux. Cette importance est soulignée dans l'ensemble nos pratiques et notre procédure de gestion communautaire.

Cette procédure transcrit l'ensemble de nos valeurs et nos modes de gestion des communautés. Elle est approuvée par la Direction Générale Groupe et la Direction Communication & Développement Durable est chargée de gérer la mise en œuvre.

Au cours de l'année 2022, 45 CPD ont été réalisés sur les 46 prévus, soit de taux de réalisation 98%, sur l'ensemble des communautés concernées.

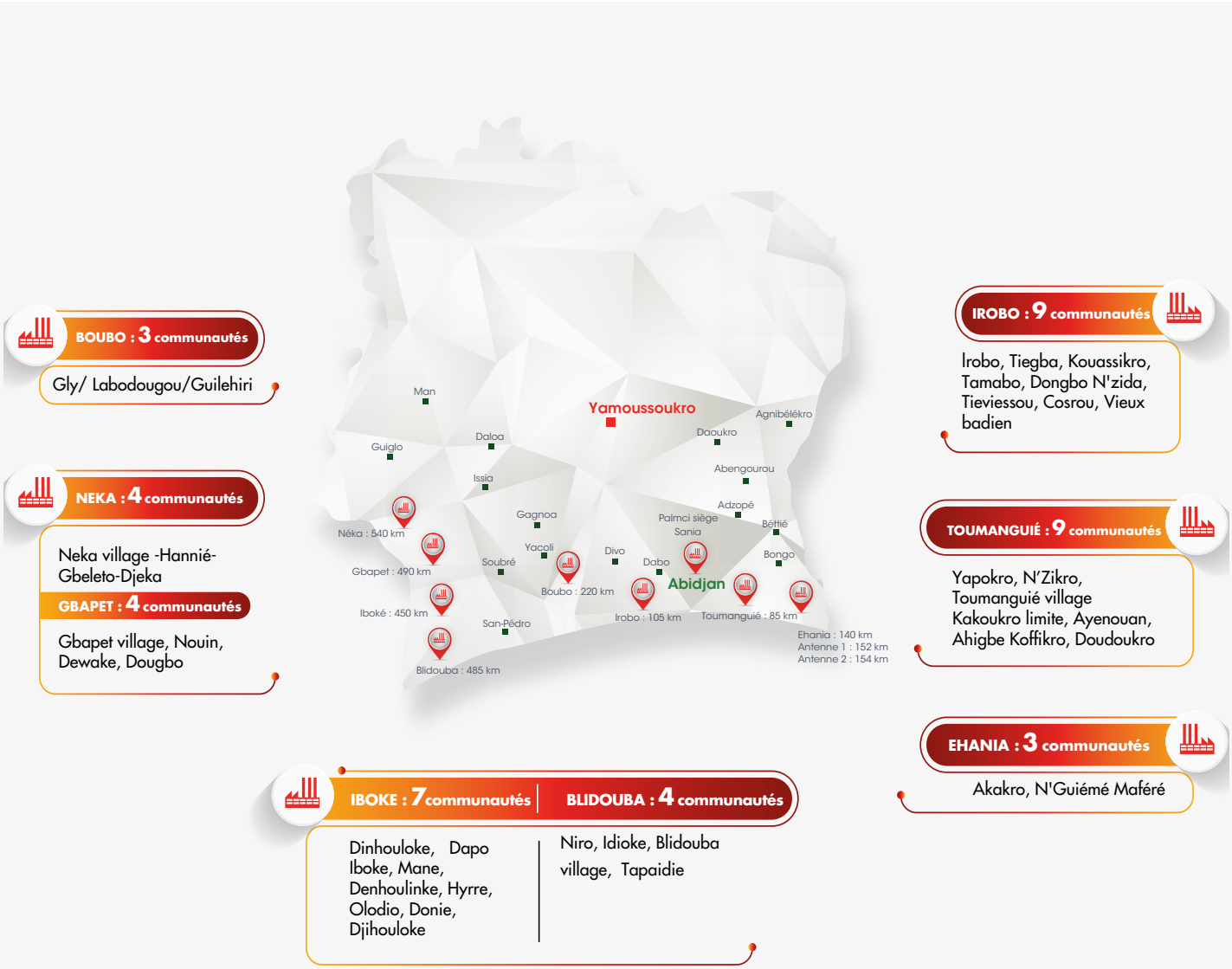

5.3.1. Inclusion sociale et développement communautaire

Notre volonté est de tisser des liens positifs et durables avec nos communautés locales, en maintenant un dialogue ouvert, en apprenant davantage sur leurs préoccupations, et en nous efforçant de résoudre les enjeux qui sont soulevés.

Nous nous efforçons aussi de générer des retombées à long terme pour nos communautés en embauchant une main-d'œuvre locale et en favorisant l'achat local.

Nous avons développé au fil des années une relation de confiance avec nos communautés locales en développant avec eux des comités de vigilance relative à la lutte contre le travail des enfants. Ainsi les 36 comités de vigilance fonctionnels sur l'ensemble des sites de PALMCI ont réalisé 92% de leur programme d'activités de sensibilisations et d'inspections (96 réalisés sur 104 prévus).

La contribution au développement communautaire s'est poursuivie avec la réalisation d'un ensemble de projets durant l'année 2022. Ainsi, les communautés parties prenantes de PALMCI ont pu bénéficier des projets convenus lors des CPD.

En 2022, ce sont 15 projets réalisés sur 22 prévus suivants nos axes d'interventions définit dans notre procédure de gestion communautaire :

AXE1 : EDUCATION

Dans le domaine de l'éducation, ce sont 13 salles de classes au total qui ont été construite et équipées, et une garderie d'enfant réalisée afin de faciliter l'accès à l'éducation des enfants de nos communautés.

- 03 salles de classe à Déhoulinké (UAI Iboké)
- 04 salles de classe à Blidouba village (UAI Blidouba)
- 03 salles de classe à Néka Village (UAI Néka)
- 03 salles de classe à Akakro (UAI Ehania)
- Construction d'un foyer des jeunes à Gbéléto (UAI Néka)

AXE 2 : SANTÉ & SPORT

- Construction d'un pavillon d'hospitalisation pour le centre médico-social de Nzikro (UAI Toumanguié)
- Construction d'un logement infirmier, d'un logement sage-femme et d'un centre de santé à Gbéleto (UAI Néka)
- Construction d'un logement sage-femme à Hannié (UAI Néka)
- Réalisation d'un forage équipé avec château d'eau à Yapokro (UAI Toumanguié)

AXE 3 : ENVIRONNEMENT

- Conception d'un arboretum de 2000 m2 à Guilehiri (UAI Boubo) avec des espèces spécifiques afin de renforcer le couvert forestier. Le projet intègre les élèves du village en vue de favoriser un éveil écocitoyen à la jeunesse.
- Installation d'une pépinière sur le site de Ehania dans le cadre du projet de reboisement en agroforesterie.

GRI 203-1

Résultat des Investissements dans les infrastructures communautaires et mécénat

Désignation	2022	2021	Variation (%)
Nombre de projets Communautaires	**9**	**3**	
Dépenses pour les Communautés (en FCFA)	**168 860 000**	**16 528 000**	**921%**


EPP DEHOULINKE
Inaugurée en octobre 2022








FORAGE ET CHATEAU D'EAU
DE YAPOKRO









5.3.2. Achats matière première et fournisseurs

Sécuriser et garantir l'approvisionnement en matière première auprès des planteurs privés est un point incontournable pour le pôle oléagineux. Ainsi nous mettons en œuvre des stratégies et programmes de fidélisation l'approvisionnement en matière première auprès de nos planteurs privés tel que : l'accès facile aux fertilisants, la mise à disposition de plan de palmier à des coût favorable, l'assistance et l'encadrement technique, etc. Une journée de communion, d'échanges, de reconnaissance et de valorisation des partenaires planteurs de palmier à huile a été initiée en vue de créer à cet effet. Il s'agit de la « Journée du planteur palmci ».

La Journée du Planteur ou AS de la palme permet également à PALMCI de sensibiliser tous les partenariats de sa chaîne de valeur sur les questions de bonnes pratiques environnementales et sociale (lutte contre le travail des enfants, préservation de la biodiversité, respect des règles de santé et sécurité…). Ainsi, cette occasion unique permet à PALMCI de ses rapprocher au mieux de partenaires et d'atteindre plus 100 000 planteurs de palmier à huile.

5.3.2.a. Enjeux sociaux et environnementaux dans la politique d'achat

PALMCI adhère entièrement aux engagements et exigences mis en évidence dans la politique d'achats responsables du Groupe SIFCA, à savoir :

- Traiter les fournisseurs équitablement ;
- Respecter la confidentialité des informations commerciales et techniques communiquées par un fournisseur ;
- Appliquer la transparence et la traçabilité tout au long du processus achat :
- Prévenir les conflits potentiels d'intérêt et la corruption ;
- Respecter la politique cadeau et invitation ;
- Raisonner en coût et impact globaux ;
- Mettre en place une démarche d'achat responsable progressive.

5.3.2.b. Responsabilités sociale et environnementale dans les relations avec les fournisseurs de matière première

PALMCI a développé des relations harmonieuses et s'emploie à mettre en œuvre des stratégies de fidélisation avec ses planteurs privés. Plus de 60% des matières premières transformées proviennent des planteurs privés. Ainsi PALMCI accompagnons ces planteurs privés au travers de :

- Assistance technique
- Formation aux bonnes pratiques culturales,
- Fourniture de plants de qualité
- Appui à la collecte des régimes
- Autres services : plan épargne planteur, premium…

PALMCI sensible régulièrement ses planteurs privés sur ses politiques et chartes de durabilité. À cette occasion, les questions relatives aux bonnes pratiques de la récolte des régimes de palme, à l'interdiction du travail des enfants, à la protection de l'environnement et de la biodiversité, à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail de leurs travailleurs, sont abordées.

Des encadreurs techniques rendent régulièrement visite aux planteurs privés afin de leur apporter l'encadrement nécessaire pour obtenir un meilleur rendement à l'hectare de leurs plantations, mais également pour les amener à appliquer des pratiques durables et responsables dans leur méthode de travail.

GRI 204-1

Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux

Désignation	Total 2022	Total 2021	Variation (%)
Nombre de planteurs	**29175**	**27131**	**8%**
Superficie encadrés (Ha)	**167959**	**160223**	**5%**
Production en (T)	**817 176**	**804 161**	**2%**
Dépense pour achat de matière première (KFCFA)	**85414190**	**67190048**	**0,27**



5.4

ENVIRONNEMENT



Dans ce contexte d'urgence climatique qui prévaut, l'environnement constitue un axe stratégique majeur pour PALMCI. Ainsi, PALMCI entend pleinement jouer son rôle dans la gestion des risques environnementaux liés à son secteur d'activité.

De ce fait, conscient des responsabilités que lui confère ses activités mais aussi sa capacité à contribuer positivement à la préservation de l'environnement, PALMCI s'engagé depuis une dizaine d'année à mettre en œuvre des actions visant à réduire significativement les impacts directs et indirects de ses activités sur l'environnement.

Les enjeux prioritaires étant:

- **Gestion et traitement de l'eau**
- **Changement climatique et déforestation**
- **Gestion des déchets**

La prise en compte des enjeux environnementaux au sein de PALMCI repose sur une base solide d'identification et de maîtrise des risques environnementaux selon les principes de l'analyse de matérialité et aussi sur une démarche d'anticipation de ces enjeux. Les mesures et procédés de maîtrise des risques environnementaux sont détaillés dans notre charte environnementale.

Au-delà des grands axes de notre stratégie environnementale et du respect de la réglementation nationale et internationale, PALMCI s'engagé dans une démarche de progrès constant matérialisé par la certification à la norme ISO 14001 de 5 de ses sites et prévoit pour 2023 la certification de tout ses sites à ce référentiel.

5.4.1. Gestion et traitement de l'eau

5.4.1.a. a. Gestion de l'eau

L'eau représente l'un des besoins humains les plus fondamentaux. Elle est indispensable à tous les secteurs de l'économie, notamment l'agriculture et l'industrie. La gestion de l'eau, a une incidence sur la santé, et les moyens de subsistance des populations. Elle est donc importante pour un développement économique durable.

Sur nos UAI, la consommation de l'eau est contrôlée au niveau des usines, où des mesures appropriées sont appliquées pour la maintenir au plus bas. Durant l'année 2022, tous les compteurs dysfonctionnels ont été changé ou remis en état. Ce qui a permis d'assurer un meilleur suivi et une amélioration de notre système de gestion des eaux à l'usine. PALMCI vise à réduire son ratio de quantité d'eau consommé par tonne de régime traité conformément aux standards de la profession (Afrique : 1,13 m3/T de régimes traités ; Asie : 0,90 m3/T de régimes traités) d'ici 2025. Cependant le suivi de la consommation de l'eau dans les zones vies de nos salariés sur nos UAI n'est pas exhaustif. En revanche en ce qui concerne la potabilité de l'eau, environ 470 millions FCFA ont été consentie par PALMCI depuis 2018 pour la potabilisation des eaux sur ces sites. Le dernier trimestre de 2022 (octobre) a été marqué par le début des travaux de réhabilitation des stations de potabilisation de nos quatre sites du sud-ouest (Néka, Gbapet, Iboké, et Blidouba). Les réhabilitations des ouvrages d'adduction d'eau potable des quatre autres sites (Irobo, Boubo, Ehania, et Toumanguié) sont déjà achevées.

Ainsi donc à terme, tous nos sites disposeront d'un système de potabilisation de l'eau qui permettra d'avoir une qualité d'eau de consommation respectueuse des normes de l'OMS et de la réglementation national en vigueur.

Des contrôles de la qualité de l'eau sont réalisés régulièrement par des laboratoires externes agréés. En 2022, aucune non-conformité n'a été déclaré à l'issus des analyses.



GRI 303-1

Prélèvement d'eau par source

Désignation	2022	2021	Variation (%)
Eau de forage (m3)	**3 660 173**	**3 093 948**	**18,3%**
Eau de surface (m3)	**1 028 244**	**1 487 705**	**-30,9%**

5.4.1.b. Traitement de l'eau

Le groupe SIFCA à travers sa charte environnementale s'engage à respecter les normes de qualité de rejets des effluents sur l'ensemble de ses sites de production. C'est dans ce cadre que PALMCI a entrepris des travaux de construction de bassin de lagunage sur tout son périmètre depuis plus de 2 ans avec la mise en service du bassin de lagunage de l'UAI Ehania en 2020.

Au cours de l'année 2022 la construction des bassins de lagunage a suivi son cours avec quelques ajustements. Cette année a été marquée par la mise en service des bassins de lagunage des UAI de Irobo et de Toumanguié respectivement dans les mois de mars et avril 2022. Les travaux de construction des bassins de lagunage des UAI de Boubo et Iboké ayant débutés en 2022 sont prévus s'achever en fin du premier trimestre de l'année 2023.

Tandis que PALMCI est toujours en attente de la validation de l'Etude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) de son site de Néka par les services compétents l'Etat de Côte d'Ivoire, les études géotechniques et le démarrage des travaux de construction des bassins de lagunage des deux autres usines de l'UAI Ehania (Antenne 1 et Antenne 2) sont prévues le second semestre de l'année 2023.

En ce qui concerne l'UAI Blidouba, un nouveau site a été identifié pour la construction des bassins de lagunage, les études géotechniques sont en cours, et la mise en service des bassins de lagunage est prévu pour 2024.

L'analyse des effluents de PALMCI est effectuée par le Centre Ivoirien Anti-Pollution (CIAPOL) deux fois dans l'année.



GRI 303-4

Analyse des rejets des effluents

Désignation	Moyenne 2022	Moyenne 2021	Variation (%)
5,5 < pH < 8,5	**3,95**	**4,97**	**-26%**
MES =< 50 mg/l	**4252,89**	**9225**	**-117%**
DCO =< 300mg/l	**28222,22**	**41841,25**	**-48%**
DBO5 =< 100mg/l	**8477,78**	**13098,75**	**-55%**
DCO / DBO5 =< 4	**3,33**	**3**	**10%**

NB : Les indicateurs «PH, MES, DBO5 et DCO» ont été obtenus sur la base d'une moyenne des résultats obtenus à la suite des analyses semestrielle du CIAPOL.

Conformément à l'arrêté ***N°01164 /MINEEF/ CIAPOL/SIIC du 4/11/08***, portant réglementation des rejets et émissions des installations classées pour la protection de l'environnement, et aux dispositions contenues dans les prescriptions techniques de nos arrêtés d'exploiter, les paramètres mesurés sont non conformes au titre des analyses 2022 pour PALMCI.

Avec le projet de construction de bassin de lagunage initié depuis 2017 sur l'ensemble de ses sites opérationnels, PALMCI prévoie se conformer aux exigences réglementaires d'ici 2025.



5.4.2. Lutte contre le changement climatique et la déforestation

Le réchauffement climatique constitue un risque pour nos activités, minimiser les émissions de gaz à effet de serre dans nos activités est donc essentiel pour atténuer le changement climatique et ces risques.

Conscient de l'impact de ses activités sur l'environnement d'une part et sur la santé humaine d'autre part, le groupe SIFCA a pris l'engagement d'adopter des mesures d'adaptation et d'atténuation au changement climatique sur l'ensemble de ses opérations à travers sa politique de durabilité.

5.4.2.b. Lutte contre le changement climatique

Le défi de lutte contre le changement climatique est vécu comme une source d'opportunités et de projets fédérateurs pour nous. Cela nous permet de poursuivre notre développement sur un modèle de sobriété énergétique et de réduction de nos émissions de GES (scope 1 et 2).

Chaque année, les données clés liées au changement climatique (consommations totales d'énergie, émissions directes et émissions indirectes de CO2) font l'objet de vérification raisonnable dans le cadre des audits externes des données E&S. Ce suivi régulier de ces données, combiné aux différentes actions significatives que nous avons mis en place a permis de réduire de nos émissions de CO2 de 4% par rapport à l'année précédente.



GRI 302-1

Emissions directes et indirectes de gaz à effet de serre (GES) en (Teqco2)

SCOPE 1: Emission Directe		Quantité d'émission CO2 TeqCO2
ENGIN FIXE	ESSENCE	21,95
	DIESEL	3946,91
ENGIN ROULANT	ESSENCE	673,40
	DIESEL	7610,20
Gazeux	GAZ NATUREL LIQUEFIE	0,00
	GAZ (butane, Oxygène, Acétylène)	111,27
Total Emission SCOPE 1		**12364**

SCOPE 2: Emission Indirecte		Quantité d'émission CO2 TeqCO2
ELECTRICITÉ	ELECTRICITÉ	8648,83
Total Emissions Indirectes		648,83

5.4.2.a. Pollutions atmosphériques

En tant que sociétés responsables et soucieuses de l'environnement nous avons pris l'engagement de réduire leurs émissions de gaz atmosphériques. Ainsi un suivi régulier des émissions importantes telles que les oxydes d'azote (NOx), Le sulfure d'hydrogène (H2S) les oxydes de soufre (SOx), le dioxyde de carbone (CO2) et matières particulaires (poussière) est fait chaque année par les agences de protection de l'environnement de Côte d'Ivoire.

Tableau 1 : Mesures de la qualité de l'air 2022

				Moyenne annuelle 2022					
PARAMETRES				T°C	NOX	H2S	SO2	CO	CO2 (%)
Valeurs Limites	Concentration maximale admissible OMS	PPM	VEM		0,021	10	2	8,73	5000
			VECD		0,1	15	5	187,32	50 000
		Mg/m3	VEM		0,04	14	5,3	10	9 000
			VECD		0,2	21	13	100	90 000
	Concentration maximale admissible SIIC	PPM			26,57		191,01	43,66	
		Mg/m3			400		500	400	
	EHANIA HC	VEM : Valeur d'Exposition Moyenne VECD : Valeur d'Exposition Courte Durée		299	253	-	0	122	7
	EH. ANTENNE 1			327	312	-	0	441	8
	EH. ANTENNE 2			362	110	-	918	-	12
	TOUMANGUIE	SIIC : Service de l'Inspections des Installations Classées pour la protection de l'environnement Si une indisponibilité est susceptible de conduire à un dépassement des valeurs limites imposées, l'exploitant doit prendre des dispositions nécessaires pour réduire la pollution émise en réduisant ou arrêtant si besoin est, ou le cas échéant, les fabrications concernées.		272	326	-	0	1417	11
	IROBO			312	352	-	0	657	10
	BOUBO			289	259	-	0	408	3
	IBOKE			333	331	-	0	315	8
	BLIDOUBA			259	220	-	0	397	4
	GBAPET			186	77	-	456	2427	6
	NEKA			216	254	-	0	58	4

5.4.2.c. Produits chimiques

Conformément à l'application de la politique de durabilité Groupe SIFCA, nous avons décidé de consolider nos acquis en termes de plantation industrielle. Ce qui nous oblige à augmenter le rendement de nos plantations industrielles afin d'accroitre notre productivité. Cette augmentation de rendement inclus parallèlement une augmentation de la consommation de fertilisant.

Toutefois, soucieux du respect de nos engagements de durabilité, nous appliquons des techniques agricoles permettant de réduire notre impact négatif sur la biodiversité et limiter systématiquement l'application des produits chimiques dans nos plantations industrielle (PI). Ainsi le plan stratégique adopté d'ici 2025, est de réduire de moitié la quantité de produits chimique importés. Cette réduction de quantité d'importation nous permettra par la même occasion de réduire notre emprunte carbone (scope 3).

Ainsi donc, chaque année un diagnostic foliaire est réalisée, afin de déterminer les quantités d'engrais strictement nécessaires à la plante. Cela permet d'appliquer uniquement la quantité dont la plante à besoin. Cette stratégie nous a permis de passer de 5kg/ha les années précédentes à 2,8 kg/ha en moyenne cette année.

Sur les produits phytosanitaires, nous nous sommes également engagés à réduire progressivement notre consommation. Les résultats de cette année montre une réduction de 10 tonnes la quantité de glyphosate (herbicide) appliquée dans nos plantations par rapport à l'année précédente.

Parallèlement, nous mettons en place des dispositifs mécaniques qui vont permettre de compenser cette réduction de consommation de produits chimiques dans nos plantations, tel que l'utilisation du gyrobroyeur par exemple. Cette machine permet de faire du rabattage (entretien des interlignes) mécanique et d'assurer une certaine vie du sol. Ce qui permet d'améliorer la qualité de vie du sol, et à long terme de baisser encore plus la quantité de produits chimique nécessaire pour le sol.

Parallèlement l'analyse des eaux dans le périmètre de la plantation industrielle pour apprécier le niveau de pollution et accentuer les contrôles dans l'utilisation des pesticides est faite.

Les recherches de résidus de pesticides réalisées en 2022 sur l'ensemble de nos sites n'ont montré aucune présence de pesticides utilisés dans nos plantations.

Ces résultats sont le couronnement des efforts consentit par PALMCI pour éviter toute pollution des produits chimiques dans l'eau et les sols.

GRI 301-1

Consommation de produits chimiques (en Tonnes)

Désignation	2022	2021	Variation (%)
Fertilisants, engrais et amendements du sol	**18989,65**	**15352,51**	**24%**
Pesticides et produits phytosanitaires	**54,83**	**59,26**	**-7%**
Autres produits chimiques consommés	**3,88**	**4,59**	**-16%**

5.4.2.d. Préservation de la biodiversité et lutte contre la déforestation

Nous sommes confrontés à plusieurs défis dont l'un des plus importants est de produire suffisamment pour répondre aux besoins des consommateurs tout en évitant d'étendre nos plantations industrielles et en préservant les habitats naturels et la biodiversité qui s'y trouve. Pour le relever ce défi nous nous appuyons sur les règles de préservation de la biodiversité du Groupe SIFCA.



SIFCA

CRITERES DE PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ZERO DEFORESTATION

DISPOSITIONS POUR LES NOUVELLES PLANTATIONS

Zone à préserver	Dispositions
Cours d'eau (Fleuves et rivières)	• 0 à < 5m : Préserver 10m de végétation native de part et d'autre du cours d'eau. • 5 à ≤ 20m : Préserver 20m de végétation native de part et d'autre du cours d'eau. • > 20m : Préserver 60m de végétation native de part et d'autre du cours d'eau.
Lacs, Etangs et Sources	• Pente de la berge ≤ 8°, Préserver la végétation native sur un rayon de 25m. • Pente de la berge > 8°, Préserver la végétation native sur un rayon de 50m.
Pentes	• Pas de déboisement au-delà de 45° de pente, • Pour les pentes < 45°, prévoir des plates-formes et faire un planting en courbe de niveau.
Zones humides RAMSAR	• Conservation intégrale des superficies
Zones de tourbières	• Conservation intégrale
Habitat des espèces d'oiseaux d'eau migrateurs protégés par l'AEWA	• Conservation intégrale des zones d'habitat et de nidification des espèces d'oiseaux protégés

DISPOSITIONS POUR LES ZONES PLANTEES

Plantations réalisées jusqu'au bord de cours d'eau (fleuves, rivières)

- Au moment de la replantation, appliquer les nouveaux critères.

Plantations réalisées dans des zones drainées

- Laisser une bande enherbée de 5m au moins de chaque côté des drains sans planting pour permettre l'entretien mécanisé des drains à l'aide de pelleteuse.

- Au moment de la replantation, appliquer les nouveaux critères en gardant toujours une piste de 5m de chaque côté des drains sans planting pour un entretien mécanisé.

Plantations réalisées sur pentes excessives, sommets de collines et de montagnes

Au moment de la replantation, appliquer les nouveaux critères :

- Pas de replantation sur les pentes supérieures à 45°
- Pas de replantation sur les sommets de collines et de montagnes.

DISPOSITIONS POUR LA PREPARATION DES TERRAINS DE CULTURES

Interdire l'utilisation du feu pour la préparation des terrains de cultures

DISPOSITIONS POUR LES NOUVELLES ACQUISITIONS

a) Réaliser une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) ou un constat d'impact environnemental pour tout projet de développement agricole :

(1) Constat d'impact environnemental : parcelle inférieure à 1000 ha
(2) EIES parcelle supérieure ou égale à 1000 ha

b) Réaliser systématiquement une étude de Haute Valeur pour la Conservation (HVC).
c) Réaliser sytématiquement une étude à Haute Valeur Carbone (HCS).

d) Interdire l'utilisation du feu pour la préparation des terrains de cultures.

ENGAGEMENT ZERO DEFORESTATION

a) Les zones à Haute Valeur de Conservation (HCV) telles que definies par le réseau des ressources HCV («HCV Resource Network»)et soumises à la vérification de ce denier (https://hcvnetwork.org) sont protégées et préservées.

b) Les zones à Haute Valeur de Carbone (HCS) telles que definies par le groupe de pilotage HCS («HCS Approach Steering Group») et soumises à la vérification de ce denier (https://highcarbonstock.org) sont protégées et préservées.

PALMCI · MARYLAND OIL PALM · Sania cie · SUCRIVOIRE

SIPH · SAPH · RENL · GREL · CRC



Pierre BILLON
Directeur Général
Juillet 2016

Les comités biodiversité, ont poursuivis le déploiement du plan d'actions stratégique 2021 – 2024 relatif à la préservation de la biodiversité et de lutte contre la déforestation et les feux de brousse durant l'année 2022. Ce plan d'action est structuré autour de 04 axes, notamment :

- Organiser le cadre de gestion de la biodiversité
- Renforcer la surveillance et la protection de la biodiversité
- Connaître et enrichir les zones de biodiversité
- Sensibiliser nos communautés et le personnel sur la protection de la biodiversité

De façon générale, nous observons un taux de réalisation d'environ 50% des activités prévues sur le pôle oléagineux pour cette année 2022.

Parallèlement à ce plan d'action, les études sur les hautes valeurs de conservation (HVC) et les hauts stocks de carbone (HSC) sont en cours de déploiement sur l'ensemble des sites de PALMCI. Cette étude permettra de connaitre la composition floristique et faunique nécessaire pour la composition et l'enrichissement des sites de biodiversité de PALMCI.

PALMCI a plusieurs sites de biodiversité repartis 3 UAIs (Néka, Ehania et Toumanguié) d'une superficie totale de 607 ha. Au travers de ces sites et de nos réserves naturelles protégées, nous renforçons notre engagement pour la restauration du couvert forestier. Ainsi plus de 7500 arbres équivalent à une surface d'environ 20ha ont été plantés sur l'ensemble des sites de PALMCI au cours de l'année 2022.

Dans le cadre de la lutte contre la déforestation et de la mise en œuvre de sa politique zéro déforestation, le groupe SIFCA met en œuvre, depuis 2021, un projet de suivi par satellite de la déforestation dans sa chaîne d'approvisionnement en Côte d'Ivoire et au Liberia. Ce programme permet de détecter toute forme de déforestation et l'apparition de feux de brousse dans nos zones d'activité et d'approvisionnement en matières premières.

Pour cette année de reporting, environ 14 500 000 hectares ont été surveillés dont plus de 647 000 ha surveillés pour notre zone d'approvisionnement. Soit 5% de la zone totale surveillée concernent notre zone d'approvisionnement en matières premières.

Au niveau de la Côte d'Ivoire, l'analyse des données de l'outils montre clairement que les zones de déforestation dans le pays sont situées dans le Sud-Est et le Sud-Ouest. En effet, les activités de déforestation se concentrent à l'intérieur des forêts classées et plus particulièrement au niveau du Parc National de Taï

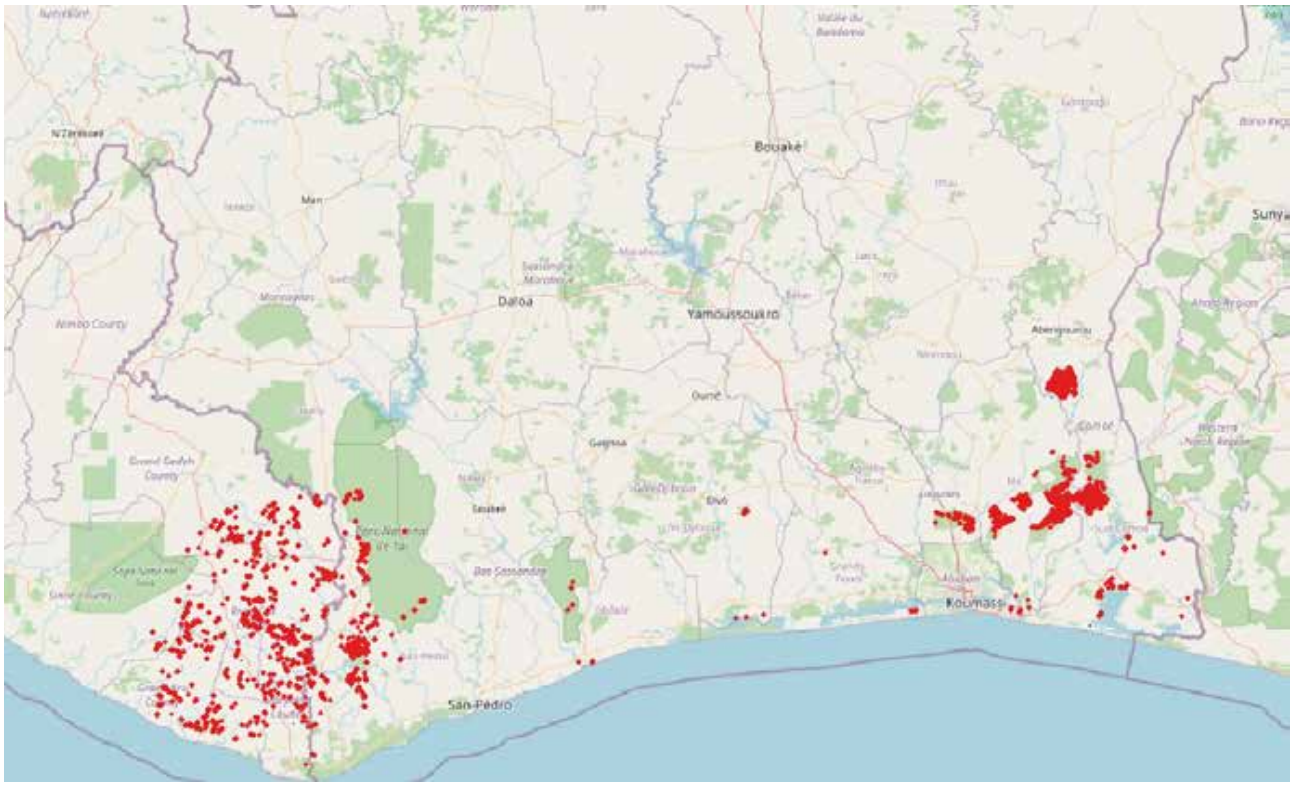

Le point fort à retenir dans la mise en application de notre enjeu de préservation de la biodiversité et de lutte contre la déforestation est que nous disposons d'un excellent outil capable de détecter avec précision les événements de déforestation. Cela nous permet de prendre des mesures promptes et plus efficaces.

5.4.3. Gestion des déchets

La politique environnementale de PALMCI relatif à la gestion des déchets, s'inscrit dans une logique d'économie circulaire et de préservation de l'environnement. En effet, nous avons mis en œuvre une procédure de gestion des déchets qui définit notre stratégie de recyclage, de valorisation et/ou d'élimination des déchets.

Ainsi, nous avons pris des mesures importantes pour réduire, recycler et valoriser nos déchets tel que :

- Tri des déchets (organiques et industriels)
- La création d'une unité de transformation de déchets plastiques en pavé sur notre site de Irobo ;
- La réutilisation de 100% de nos déchets végétaux issus du process (rafles, fibres et coques), en plantation et à l'usine, permettant ainsi de donner une deuxième vie à ces sous-produits.

Durant cette période de reporting 764 206 tonnes de déchets organiques (résidus végétaux) issus du processus d'extraction ont été générés. Nous collaborons avec des partenaires qualifiés et agréés par le Centre ivoirien antipollution (CIAPOL) afin de traiter, recycler ou éliminer les déchets dangereux ou non, tel que l'exige la réglementation.

Ces mesures vertueuses pour l'environnement nous permettent de réduire la mise en décharge de nos déchets et, par conséquent, de réduire nos émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). La gestion des déchets étant un enjeu pertinent pour nous, nous réfléchissons régulièrement ce sujet d'afin apporter des solutions innovantes et durables.



GRI-306-2

Production des déchets 2020 (t)

Désignation	2022	2021	Variation (%)
Déchets non dangereux générés	**765350**	**876245,67**	**-13%**
Déchets dangereux générés	**96**	**49,96**	**92%**
Déchets non dangereux non destinés à élimination	**652088**	**696150**	**-6%**
Déchets dangereux valorisés	**47**	**12,49**	**276%**

6

METHODOLOGIE DE REPORTING



Se conformer aux exigences



GRI 102-45 | GRI 102-46 | GRI 102-48 | GRI 102-49 | GRI 102-50 | GRI 102-51 | GRI 102-52 | GRI 102-53 | GRI 102-54 | GRI 102-56

Le présent document contient les performances des réalisation RSE de PALMCI. Il contient les réalisations et les performances du pôle oléagineux en matière de développement durable pour l'année 2022.

Les informations contenues dans ce rapport ont été collectées et vérifiées en interne. Puis un Organisme Tiers Indépendant (OTI) a réalisé des vérifications sur de nombreuses données quantitatives avant de valider les données contenues dans ce rapport. Les données vérifiées par l'OTI sont présentées en annexes et l'attestation de conformité et de la sincérité des données contenues dans ce présent rapport se trouve en annexes.

Ce mode de vérification des données est conforme aux normes de la GRI Sustainability Reporting Standards (GRI). Ce rapport a été rédigé en conformité avec les normes GRI 2016 : option de conformité essentielle.

Ce rapport RSE est le premier du genre et couvre la période de reporting allant du 1 janvier au 31 décembre 2022. Dans ce présent rapport, les données E&S de toutes les filiales du pôle oléagineux ont été consolidées.

La comparabilité des données par rapport aux données antérieures est disponible dans le rapport. Si des modifications ont eu lieu, elles sont explicitées dans les rubriques correspondantes. Le cycle de déclaration du rapport RSE est annuel. La prochaine publication sera en 2024 et couvrira les réalisations et la performance RSE de 2023.

La rédaction du rapport développement durable et la définition de son contenu sont de la responsabilité du département Développement Durable du Groupe SIFCA. Le contenu du rapport est défini puis produit selon deux critères précis : pertinence des thèmes liés aux enjeux RSE par rapport à l'activité du pôle oléagineux et conformité vis-à-vis des normes GRI, option essentielle.

En termes de collecte des données, celle-ci s'appuie sur un processus de production et de récupération optimisé, notamment grâce à la formalisation des indicateurs et du périmètre de reporting au sein d'une smartsheet créée pour le reporting et déployée sur toutes les filiales du pôle.

Cette optimisation porte également sur l'organisation et la formation d'un réseau de contributeurs spécifiquement formés sur les grandes thématiques du développement durable. Toutes nos publications de rapport se trouvent sur le site Internet : www.groupesifca.com. Nous sommes à votre disposition pour tout besoin d'information sur notre approche de durabilité. L'adresse électronique suivante est dédiée aux personnes qui souhaitent nous donner leur avis, leurs attentes et leurs préoccupations sur ce rapport : **communication@sifca.ci**

6.1. A.CHOIX DES INDICATEURS

Selon les dispositions 100, 101 et 102 des normes GRI, le rapport RSE présente : les informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité. Le nouveau dispositif GRI porte sur 3 normes spécifiques :



6.2. PRÉCISIONS ET LIMITES MÉTHODOLOGIQUES

- **Effectifs permanents :**

  Les effectifs permanents correspondent aux employés embauchés en CDI et CDD. L'effectif présenté correspond aux effectifs payés en fin de période de reporting.

  Les effectifs temporaires correspondent aux employés présents sur site embauchés par l'intermédiaire d'un prestataire externe. Le processus de reporting du nombre de travailleurs temporaires est basé sur des calculs de moyenne des travailleurs pour lesquelles des heures de travail ont été enregistrées sur le mois

- **Embauches et départs :**

  Les données publiées incluent uniquement les mouvements des travailleurs permanents (CDI-CDD).

- **Licenciements :**

  Il s'agit des fins de contrats de travail du fait de l'employeur entrainant la sortie définitive du Groupe spécifiquement pour faute grave, motifs économiques et/ou pour réorganisation. Cet indicateur ne comprend pas les cas d'abandon de poste, les fins de CDD, ou les départs négociés. L'indicateur total départs comprend tous les motifs.

- **Les déchets des zones d'habitations :**

  Les déchets des logements construits par PALMCI pour ses travailleurs et leurs familles et du siège ne sont pas inclus dans les indicateurs déchets. Les déchets reportés correspondent aux déchets générés par l'activité. Cependant, les consommations d'énergie et d'eau des zones d'habitation sont incluses dans les données consolidées publiées.

- **La consommation d'électricité :**

  N'inclut que la quantité d'électricité achetée des réseaux externes. L'indicateur «consommation d'électricité achetée au réseau national» .

- **Emissions GES :**

  Les facteurs d'émissions utilisés dans le cadre du calcul des émissions de gaz à effet de serre sont tirés du site de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) : https://base-empreinte.ademe.fr, La conversion des quantités de bouteilles de gaz d'oxygène et d'acétylène en poids est faite avec les coefficients de calcule suivant : **1bouteille d'oxygène = 10 kg et 1bouteille d'acétylène = 5 kg.**

6.3. CONSOLIDATION ET CONTRÔLE INTERNE

La consolidation des données ES ce fait à travers la Smartsheet. Sur chaque site, les contributeurs renseignent des directement sur la plateforme les données liées à leurs activités. Ces dernières sont contrôlées et validée par les sponsorises et mis à disposition de la Direction Développement Durable de la Holding.

Cette consolidation est réalisée en deux grandes phases à savoir :

Etape 1: Au niveau de la filiale, chaque responsable en charge de développement durable collecte et consolide les données sur l'intégralité de son périmètre.

Etape 2 : La Direction Développement Durable du Groupe SIFCA organise des missions de vérification des données remontées par la filiale. Elle consolide les données sur l'intégralité du périmètre à travers un fichier de consolidation et veille à leur cohérence.

Immeuble Longchamp
2 boulevard Roume
Plateau
01 BP 3989
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tél. : +225 27 20 31 77 00
Fax : +225 27 20 21 02 78
www.mazars.ci

PALM Côte d'Ivoire (PALMCI), S.A.

Attestation d'assurance modérée sur une sélection d'Informations sociales et environnementales, présentées en annexe, publiées dans le Rapport volontaire de développement durable de SIFCA, concernant PALMCI

Exercice clos le 31 décembre 2022

Mazars Côte d'Ivoire
Société anonyme au capital de 50 000 000 FCFA
RCCM CI-ABJ-01-1976-B14-18354 – Numéro contribuable 77 01 266 J

PALMCI
Société Anonyme
Boulevard de Vridi –
Zone portuaire, Côte d'Ivoire
18 BP 3 321 Abidjan 18

Attestation d'assurance modérée sur une sélection d'Informations sociales et environnementales, présentées en annexe, publiées dans le Rapport volontaire de développement durable de SIFCA, concernant PALMCI

Exercice clos le 31 décembre 2022

RAP CONS. 03-06-2023/TKS/FK

Aux Administrateurs de la société PALMCI S.A,

En notre qualité de vérificateur indépendant, membre du réseau Mazars, Commissaire aux Comptes du groupe SIFCA, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé, exprimant une conclusion d'assurance modérée sur une sélection d'Informations environnementales et sociales, du Rapport de développement durable de SIFCA relatif à l'entité PALMCI SA, présentées en annexe et préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (ci-après respectivement les « Informations » et le « Rapport »), présentées de manière volontaire.

Les conclusions exprimées dans cette attestation, concernent uniquement ces Informations et non le Rapport pris dans son ensemble.

1 Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

2 Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous formulons le commentaire suivant :

- L'indicateur "Heures travaillées", présente une hétérogénéité dans les modalités de calcul. En effet, la qualification des heures travaillées théoriques varie selon les pratiques des sites et les processus mis en œuvre pour les extrapoler.

3 Préparation du Rapport volontaire de développement durable

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé (Procédures et méthodologie à jour) ou de pratiques établies, sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations, permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité des données entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans le Rapport.

4 Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines Informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans le Rapport.

5 Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir un Rapport de présentation des politiques de développement durable menées, ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Le Rapport a été établi en appliquant le Référentiel de l'entité.

6 Responsabilité du Vérificateur Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur la sincérité des Informations revues.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la Direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité, des dispositions légales et réglementaires applicables à l'entité ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

7 Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après, ont été effectués en application des dispositions de la norme internationale ISAE 3000 (révisée) et conformément aux pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA relatives à cette intervention.

8 Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues par le règlement N° 01/2017/CM/OHADA, portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA relatives à cette intervention.

9 Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 8 personnes, et se sont déroulés entre février 2023 et mai 2023 sur une durée totale d'intervention de 11 semaines.

Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation du Rapport représentant notamment la Direction de la Qualité et du Développement Durable, les Directions des Unités Agricoles Intégrées (UAI), la Direction des Plantations, les Ressources Humaines, et les Responsables Hygiène Sécurité et Environnement.

10 Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations. Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel, nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

En outre, nous avons mené les travaux suivants :

- nous avons pris connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les Informations présentés en Annexe, nous avons mis en œuvre :
    - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence des indicateurs ;
    - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures, et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 20 % et 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests.
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble du Rapport, au regard de notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable, effectuée selon la doctrine des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA relatives à cette intervention ; une assurance de niveau supérieure aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Le Vérificateur indépendant,

Mazars S.A.

Abidjan, le 16 juin 2023

Elvis D'OLIVEIRA
Associé du pôle Conseil

Souad EL OUAZZANI
Associée RSE & Développement Durable

Annexe

Liste des sites audités sur l'entité PALMCI :

- PALMCI Siège
- Unité Agricole Intégrée de Néka
- Unité Agricole Intégrée de Iboké

Tableau des indicateurs entrant dans le périmètre d'audit sélectionné en 2023

Liste des indicateurs audités
Nombre d'effectif présents, réparti par sexe
Nombre de personnes formées et nombre d'heures de formation
Heures travaillées
Accidents du travail, jours d'arrêt associés
Consommation d'énergies (électricité, GPL, diesel, essence, gaz)
Politique de renforcement de suivi de la consommation d'eau
Emissions de CO2
Nombre de planteurs villageois
Consommation d'engrais en plantation industrielle
Déchets générés
Consommation d'eau, auditée à Blanc

NORMES GRI	ELEMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION	LOCALISATION OU OMISSION	PAGE
GRI 101: Principes généraux - 2016				
GRI 102 : Éléments généraux d'information - 2016				
Profil de l'organisation				
	102-1	Nom de l'organisation	1.1.1 Nom de l'organisation	p.8
	102-2	Activités, marques, produits et services	1.1.2 Activités, marques, produits et services	p.8
	102-3	Lieu géographique du siège	1.1.3 Lieu géographique du siège et des sites	p.8
	102-4	Lieu géographique des sites d'activités	1.1.3 Lieu géographique du siège et des sites	p.8
	102-5	Capital et forme juridique	1.1.4 Capital et forme juridique	p.9
	102-6	Marchés desservis	1.1.5 Marché desservis	p.9
	102-7	Taille de l'organisation	2.1 Egalité de traitement des travailleurs	p.45
	102-8	Informations concernant les employés et les autres travailleurs	2.1 Egalité de traitement des travailleurs	p.45
	102-9	Chaîne d'approvisionnement	1.1.6 Chaîne d'approvisionnement	p.9
	102-10	Modifications de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement	1.1.7 Modifications significatives de l'organisation et de chaine d'approvisionnement	p.9
	102-11	Principe de précaution ou approche préventive	2.2 Principe de précaution ou approche préventive	p.16
	102-12	Initiatives externes	2.3 Initiatives externes	p.16
	102-13	Adhésion à des associations	2.4 Adhésion à des associations	p.16
Stratégie				
	102-14	Déclaration du décideur le plus haut placé	Mot du Direteur Général	p.4
	102-15	Principaux impacts, risques et opportunités	4.1 Identification et évaluation des risques et opportunités	p.33
Ethique et intégrité				
	102-16	Valeurs, principes, normes et règles de conduite	5.1.2.a Valeurs, principes, règles de conduite	p.42
	102-17	Mécanismes de conseil et de gestion des préoccupations concernant les questions éthiques	1.2.b Comité éthique et politique de lutte contre la corruption	p.42

Gouvernance				
	102-18	Structure de gouvernance	5.1.1.a Structure de gouvernance	p.37
	102-19	Délégation de l'autorité	5.1.2.e Pilotage RSE de la filière huile de palme	p.40
	102-20	Responsabilité de la direction en lien avec les enjeux économiques, environnementaux et sociaux	5.1.2.e Pilotage RSE de la filière huile de palme	p.40
	102-21	Consultation des parties prenantes au sujet des enjeux économiques, environnementaux etsociaux	3.4 Enjeux et préoccupations majeurs soulevés	p.29
	102-22	Composition de l'organe de gouvernance le plus élévé et de ses comités	1.1.a Structure de gouvernance	p.37
	102-23	Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	1.1.a Structure de gouvernance	p.37
	102-29	Identification et gestion des impacts économiques, environnementaux et sociaux	4.1 Identification et évaluation des risques et opportunités	p.33
	102-30	Efficacité des procédures de gestion des risques	4.1 Identification et évaluation des risques et opportunités	p.33
	102-31	Examen des enjeux économiques, environnementaux et sociaux	4.1 Identification et évaluation des risques et opportunités	p.33
	102-35	Politique de rémunération	2.1.a Politique de rémunération et procédure de détermination de la rémunération	p.47
	102-36	Procédure de détermination de la rémunération	2.1.a Politique de rémunération et procédure de détermination de la rémunération	p.47
Implication des parties prenantes				
	102-40	Liste des groupes de parties prenantes	3.1 Listes des groupes de parties prenantes et leurs attentes	p.26
	102-41	Accords de négociation collective	3.2 Identification et sélection des parties prenantes	p.27
	102-42	Identification et sélection des parties prenantes		

	102-43	Approche de l'implication des parties prenantes	3.3 Approche de l'implication des parties prenantes	p.28
	102-44	Enjeux et préoccupations majeurs soulevés	2.5 Enjeux et préoccupations majeurs soulevés	p.29
Pratique de reporting				
	102-45	Entités incluses dans les états financiers consolidés	1.3 Entités incluses dans les états financiers consolidés Méthodologie de reporting	p.11,72
	102-46	Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu	Méthodologie de reporting	p.72
	102-47	Liste des enjeux pertinents	2.2 Listes des enjeux pertinents	p.22
	102-48	Réaffirmation des informations	Méthodologie de reporting	p.72
	102-49	Modifications relatives au reporting	Méthodologie de reporting	p.72
	102-50	Période de reporting	Méthodologie de reporting	p.72
	102-51	Date du rapport le plus récent	Méthodologie de reporting	p.72
	102-52	Cycle de reporting	Méthodologie de reporting	p.72
	102-53	Point de contact pour les questions relatives au rapport	Méthodologie de reporting	p.72
	102-54	Déclaration de reporting en conformité avec les normes GRI	Méthodologie de reporting	p.72
	102-55	Index du contenu GRI	3. Index du contenu GRI	
	102-56	Vérification externe	Méthodologie de reporting	p.72
ELEMENTS D'INFORMATION SPECIFIQUES				
GRI 103 : Approche managériale - 2016	103-1	Présentation des enjeux pertinents et leur périmètre d'impact	2.1 Etude de matérialité des enjeux 2.2 Liste des enjeux pertinents	p.20,22
	103-2	Description de l'approche managériale	5.1.1.b Stratégie RSE	p.38
	103-3	Evaluation de l'approche managériale	1.1.c Suivi de notre performance RSE: processus de rapport	p.39
GRI 200 : NORMES ECONOMIQUES				
Performance économique				
GRI 201 : Performance économique - 2016	201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	2. Modèles de création de valeur	p.10

	201-2	Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	4.1 Identification et évaluation des risques et opportunités	p.33
Impacts économiques indirects				
GRI 203 : Impacts économiques indirects - 2016	203-1	Investissements dans les infrastructures et mécénat	5.3.1 Inclusion sociale et développement communautaire	p.56
	203-2	Impacts économiques indirects significatifs	1.3.2 Evolution des cours mondiaux de l'huile de palme	p.11
Pratiques d'achats				
GRI 204 : Pratiques d'achats - 2016	204-1	Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	5.3.2.b Responsabilités sociales et environnementales dans les relations avec les fournissuers de matières premières	p.58
Lutte contre la corruption				
GRI 205 : Lutte contre la corruption - 2016	205-2	Communication/ formation sur politiques/ procédures anti-corruption	5.1.2.b Comité éthique et politique de lutte contre la corruption	p.43
GRI 300 : NORMES ENVIRONNEMENTALES				
Matières				
GRI 301 : Matières - 2016	301-1	Matières utilisées par poids ou par volume	5.4.2.c Produits chimiques	p.66
Energie				
GRI 302 : Energie - 2016	302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	5.4.2.a Lutte contre le changement climatique	p.64
Eau et effluents				
GRI 303 : Eau et effluents - 2018	303-1	Interactions avec l'eau en tant que ressource partagée	5.4.1.a Gestion de l'eau	p.62
	303-3	Prélèvement d'eau	5.4.1.a Gestion de l'eau	p.62
	303-4	Déversement d'eau	5.4.1.b Traitement de l'eau	p.63
	303-5	Consommation d'eau	5.4.1.a Gestion de l'eau	p.62
Biodiversité				
GRI 304 : Biodiversité - 2016	304-1	Sites d'activité détenus, loués ou gérés, situés dans ou bordant des zones protégées et des zones riches en biodiversité à l'extérieur des zones protégées	5.4.2.d Préservation de la biodiversité et lutte contre la déforestation	p.68

	304-2	Impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité	5.4.2.d Préservation de la biodiversité et lutte contre la déforestation	p.68
	304-3	Habitats protégés ou restaurés	5.4.2.d Préservation de la biodiversité et lutte contre la déforestation	p.68
Émissions				
GRI 305 : Émissions - 2016	305-1	Émissions directes de GES (champ d'application 1)	5.4.2.a Lutte contre le changement climatique	p.64
	305-2	Émissions indirectes de GES (champ d'application 2)	4.2.a Lutte contre le changement climatique	p.64
	305-3	Autres émissions indirectes de GES (champ d'application 3)	4.2.a Lutte contre le changement climatique	p.64
	305-4	Intensité des émissions de GES	4.2.a Lutte contre le changement climatique	p.64
	305-5	Réduction des émissions de GES	4.2.a Lutte contre le changement climatique	p.64
	305-7	Émissions d'oxydes d'azote (NOX), d'oxydes de souffre (SOX) et autres émissions atmosphériques significatives	4.2.a Lutte contre le changement climatique	p.65
Déchets				
GRI 306 : Déchets - 2020	306-1	Génération de déchets et impacts significatifs liés	4.3 Gestion des déchets	p.69
	306-2	Gestion des impacts significatifs liés aux déchets	4.3 Gestion des déchets	p.69
	306-3	Déchets générés	4.3 Gestion des déchets	p.69
	306-4	Déchets non destinés à l'élimination	4.3 Gestion des déchets	p.69
	306-5	Déchets destinés à l'élimination	4.3 Gestion des déchets	p.69
Conformité environnementale				
Évaluation environnementale des fournisseurs				
GRI 400 : NORMES SOCIALES				
Emploi				
GRI 401 : Emploi - 2016	401-1	Recrutements de nouveaux employés et rotation du personnel	5.2.1 Egalité de traitement des travailleurs	p.45

	401-2	Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel	2.1.a Politique de rémunération et procédure de détermination de la rémunération	p.47
Relations employés/direction				
Santé et sécurité au travail				
GRI 403 : Santé et sécurité au travail - 2018	403-1	Système de management de la santé et de la sécurité au travail	5.2.2.a Santé & sécurité au Travail	p.48
	403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables	5.2.2.a Santé & sécurité au Travail	p.49
	403-3	Risques de maladies professionnelles	5.2.2.b Maladies professionnelles	p.49,50
	403-4	Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	5.2.2.c Accords formalisés avec les syndicats en matière de santé et sécurité au travail	p.50
	403-5	Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail	5.2.2.d Formation et développement des compétences	p.51
	403-6	Promotion de la santé des travailleurs	5.2.2.b Maladies professionnelles	p.49,50
	403-9	Accidents du travail	5.2.2.a Santé & sécurité au Travail	p.49
	403-10	Maladies liées à un accident du travail	5.2.2.b Maladies professionnelles	p.49
Formation et éducation				
GRI 404 : Formation et éducation - 2016	404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employés	5.2.2.d Formation et développement des compétences	p.51
Diversité et égalité des chances				
GRI 405 : Diversité et égalité des chances - 2016	405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	5.1.1.a Structure de l'organe de gouvernance 5.2.1 Egalité de traitement des travailleurs	p.37, p45, p46
	405-2	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	5.2.1.a Politique de rémunération et procédure de détermination de la rémunération	p.46
Lutte contre la discrimination				
Liberté syndicale et négociation collective				
GRI 407 : Liberté syndicale et négociation collective - 2016	407-1	Opérations/fournisseurs avec un droit de liberté syndicale	5.2.2.e Liberté syndicale et négociation collective	p.52

Travail des enfants **Pratiques de sécurité**				
GRI 410 : Pratiques de sécurité - 2016	410-1	Formation du personnel de sécurité aux politiques et procédures relatives aux droits de l'homme	5.2.2.d Formation et développement des compétences	p.51
Droits des peuples autochtones				
GRI 411 : Droits des peuples autochtones - 2016	411-1	Cas de violations des droits des peuples autochtones	3. Communauté et innovation sociale	p.58
Evaluation des droits de l'homme				
	412-2	Formation des employés sur les politiques ou procédures relatives aux droits de l'homme	5.2.2.d Formation et développement des compétences	p.51
Communautés locales				
GRI 413 : Communautés locales - 2016	413-1	Activités impliquant la communauté locale (impact et programmes)	5.3.1 Inclusion sociale et développement communautaire	p.56

PALMCI

Boulevard de Vridi, Zone portuaire 18
B.P 3321 Abidjan 18
Tél.: + 225 27 21 21 09 00
Fax: + 225 27 21 21 09 30

FILIALE DE

SIFCA